

LA BOUSSOLE DE LA BANQUE

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.



Notre engagement envers les Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- contribuons à la fiabilité et à l'efficience du système financier canadien;
- émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon;
- fournissons des services efficaces et efficients en matière de gestion financière:
- ▶ communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement à l'égard de l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement à l'égard des Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses de pointe, de partenariats à l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- communiquons clairement et ouvertement;
- mettons en commun nos connaissances et notre expérience;
- développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.

Banque du Canada 234, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0G9 ISSN 1914-5691 (version papier) ISSN 1487-0460 (Internet)

Couverture

Photo du haut : Le siège de la Banque du Canada, vu du mail de la rue Sparks, à Ottawa

Photos du centre (de gauche à droite): Le premier ministre Mackenzie King et le gouverneur de la Banque du Canada, Graham Towers, assistent à la pose de la pierre angulaire, août 1937; vue de l'atrium depuis la terrasse Noël, sur le toit de l'édifice original de la Banque; armoiries du Canada surmontant l'entrée principale, rue Wellington; escalier en colimaçon raccordant les 4º et 5º étages de l'immeuble d'origine; une des premières photos de la façade de la Banque du Canada, rue Wellington



Mark Carney Governor - Gouverneur

Le 26 février 2010

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député Ministre des Finances 21^e étage 140, rue O'Connor Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Monsieur le ministre,

M lung

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'institution pour l'année 2009 ainsi que ses états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

L'année en bref

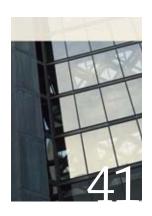
La conjoncture internationale a eu des répercussions négatives marquées sur l'économie canadienne en 2009. La crise financière a pris de l'ampleur à la fin de 2008 et au début de 2009, soumettant les marchés financiers, dont ceux du Canada, à de graves tensions, alors que la production a connu un fort recul à l'échelle du globe. Dans ce contexte, la Banque du Canada a activement contribué à la refonte du système financier international en collaboration avec des partenaires au pays et à l'étranger, a continué d'injecter d'importantes liquidités dans le système financier canadien et, grâce à l'adoption de mesures vigoureuses en matière de politique monétaire, a favorisé un retour à l'expansion économique. À la fin de 2009, la reprise avait commencé.

- En avril, la Banque a abaissé son taux directeur à 0,25 %, un creux historique, et s'est engagée à le maintenir à ce niveau jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010, sous réserve des perspectives en matière d'inflation.
- Pour atténuer les effets de la crise financière, la Banque a continué de rendre des liquidités disponibles sur les marchés en élargissant ses mécanismes d'octroi de liquidités et en en créant de nouveaux.
 La demande relative à ces facilités exceptionnelles a diminué en 2009.
- À partir du deuxième trimestre de 2009, les marchés financiers se sont nettement redressés et, au troisième trimestre, l'économie canadienne a renoué avec une croissance positive.
- La Banque a coopéré efficacement avec des partenaires au Canada et dans le monde dans divers forums internationaux à l'appui de la mise en œuvre des accords du G20.
- L'inflation mesurée par l'IPC global a été volatile en 2009, sous l'influence d'importantes fluctuations des cours de l'énergie, et s'est établie à 1,3 % à la fin de l'année, dans les limites de la fourchette cible de 1 à 3 %.
- La Banque a poursuivi ses travaux dans le cadre d'un programme de recherche pluriannuel visant à étudier les améliorations possibles au régime actuel de cibles d'inflation.
- Des recherches ont été effectuées sur un vaste éventail de sujets dans le but de consolider les activités de la Banque dans les domaines de la politique monétaire, du système financier, de la monnaie et de la gestion financière.
- Les niveaux de contrefaçon ont encore diminué, et des étapes importantes ont été franchies dans la préparation de la prochaine génération de billets de banque.
- En dépit d'une conjoncture difficile, la Banque s'est acquittée de ses tâches de gestion financière de manière efficace et efficiente.
- L'institution a apporté de grandes améliorations à son environnement informatique utilisateur.
- Un nouveau plan à moyen terme a défini les priorités de travail pour la période 2010-2012.



Table des matières





- Message du gouverneur
- Politique monétaire
- 12 Système financier
- 18 Monnaie
- 22 Gestion financière
- 26 Administration générale
- 29 Les employés et le milieu de travail
- 30 Gouvernance
- 35 Commentaire de la direction
 - Résumé des résultats financiers pour 2009
 - 37 Faits saillants financiers du plan à moyen terme 2007-2009
 - 38 Gestion des risques
- 41 États financiers
- 72 Cadres supérieurs

Message du gouverneur

Après une année marquée par des tensions sur les marchés financiers et des bouleversements économiques, on assiste aux premiers signes d'expansion en 2010, année où la Banque du Canada célèbre ses 75 ans. Les enseignements tirés de l'année écoulée illustrent de manière éloquente ce que la Banque n'a cessé de démontrer tout au long de son histoire : la valeur de cadres de politique s'appuyant sur des recherches et de mesures décisives.

La crise financière qui s'est déclenchée aux États-Unis et en Europe en 2007 a fait place à une récession profonde et synchronisée à l'échelle du globe à la fin de 2008. Dans les premiers mois de 2009, la Banque a continué d'abaisser fortement son taux directeur, si bien qu'en avril, celui-ci s'établissait à 1/4 %, soit son niveau le plus bas possible. Avec un taux directeur fixé à sa valeur plancher, la Banque du Canada et certaines de ses homologues se sont retrouvées en terrain inconnu.

L'annonce faite par la Banque en avril de son intention de maintenir le taux directeur à 1/4 % pendant plus d'un an, sous réserve de l'évolution de l'inflation, constituait une première initiative sans précédent. À moins que des pressions inflationnistes n'apparaissent, les Canadiens pouvaient ainsi tabler sur des taux d'intérêt exceptionnellement bas jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010. Cet engagement conditionnel, soutenu par une prorogation connexe des échéances des prises en pension à plus d'un jour, a permis de ranimer la confiance et d'assouplir les conditions financières.

Par ailleurs, s'appuyant sur ses recherches approfondies et son expertise en matière de politiques, la Banque a élaboré et rendu public un cadre exhaustif de conduite de la politique monétaire en contexte de bas taux d'intérêt. Outre l'engagement conditionnel au sujet de la trajectoire future du taux directeur, le cadre décrit les principes de l'approche retenue en matière d'assouplissement quantitatif et d'assouplissement direct du crédit. Même si la



Mark Carney, gouverneur

Banque n'a pas eu à recourir à ces mesures de politique en 2009, le cadre a fait ressortir sa détermination à disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour parer à toute éventualité et lui a permis de mieux rendre compte de ses actes aux Canadiens.

Tout au long de 2009, la Banque a intensifié ses actions face à la crise financière. Grâce à des efforts concertés à l'échelle internationale, notamment au sein du G20 et du Conseil de stabilité financière, elle a contribué à la création d'un système financier mondial plus résilient. Sur la scène nationale, elle a collaboré avec des partenaires clés pour assurer le fonctionnement continu des marchés financiers et a favorisé d'importantes initiatives destinées à améliorer l'infrastructure et les pratiques du marché. Cette collaboration étroite entre les autorités nationales compétentes va se poursuivre, et profitera assurément aux Canadiens.



Le plan à moyen terme de la Banque constitue son cadre institutionnel directeur. Le plan 2007-2009 fournit un point de référence permettant d'évaluer les réalisations des trois dernières années à la fin de 2009.

L'une des priorités énoncées dans ce plan consistait à renouveler la structure et l'infrastructure internes. La Banque a atteint cet objectif; pour ce faire, elle a harmonisé ses départements afin d'en accroître la cohésion et l'efficience, apporté d'importantes améliorations aux outils TI qui appuient les travaux de recherche de l'institution et investi dans de nouveaux systèmes de gestion des données en vue d'étayer la recherche et l'analyse, ainsi que dans les mécanismes de distribution des billets de banque et dans la recherche de pointe en matière de sûreté et de conception des billets.

Au cours des trois dernières années, nous avons également déployé beaucoup d'efforts pour atteindre l'objectif que nous nous sommes donné dans le plan à moyen terme de créer un milieu de travail exceptionnel. Nous avons mené des sondages auprès des employés, investi dans le développement des compétences en leadership, favorisé un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle de nos employés et rendu le milieu de travail plus sûr, notamment en élaborant rapidement des plans pour faire face à une éventuelle pandémie de grippe.

Dans le cadre des priorités présentées dans son plan à moyen terme, la Banque a mis l'accent sur la reddition de comptes et la saine gouvernance en apportant encore plus de soin et de transparence à l'explication de ses politiques aux Canadiens et, bien entendu, en établissant des objectifs et des points de référence clairs, ainsi qu'en produisant des rapports d'étape tout au long de la période d'application du plan.

Placé sous le thème « Atteignons l'excellence ensemble », le plan à moyen terme 2010-2012 fait état de priorités explicites pour les années à venir. La Banque continuera de viser l'excellence dans ses recherches et ses analyses

et de se concentrer sur des dossiers d'une importance cruciale, comme le renouvellement en 2011 de l'entente concernant la cible de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada. Elle s'attachera à accroître sa capacité de poursuivre ses activités en périodes de perturbation grâce à la planification de la continuité des opérations et à des installations de relève. Des travaux de rénovation seront entrepris au siège de la Banque. Par ailleurs, celle-ci donnera la priorité au recrutement ainsi qu'au maintien en poste des excellents employés qu'elle compte déjà dans ses rangs. Cette priorité sera appuyée en partie par le travail accompli en 2009 dans le but de modifier sensiblement l'approche de l'institution en matière de rémunération, laquelle insistera encore davantage sur le mérite et le degré de contribution aux réalisations de la Banque.

Bref, deux éléments ont été déterminants pour la capacité de la Banque de relever les défis de 2009. Premièrement, le savoir-faire, la créativité et le dévouement indéfectible de son personnel et, deuxièmement, la formulation de mandats clairs et de politiques guidées par des principes. Tout au long de la tourmente survenue en 2009, il s'est avéré essentiel d'arrimer directement nos interventions à la cible d'inflation de 2 % visée par la Banque. L'élaboration de plans de contingence dans le contexte où le taux directeur est établi près de la borne du zéro a exigé une approche explicite afin d'en maximiser l'efficacité. Parallèlement, à mesure que le système financier mondial recommence à fonctionner, l'approche en matière de formulation de politiques devrait être bien étayée et régie par un cadre.

Cette approche, qui nous a si bien servis pendant la période de turbulence de l'an dernier, est caractéristique de notre illustre histoire, dont nous célébrons les 75 ans en 2010.

Politique monétaire

Résultat visé : Contribuer efficacement à la bonne tenue de l'économie du pays et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Stratégie : Garder l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible en se fondant sur une cible d'inflation clairement définie.

Objectifs : Maintenir l'inflation au taux visé de 2 % et formuler des recommandations quant au cadre de conduite de la politique monétaire susceptible de favoriser le plus la bonne tenue future de l'économie.

L'expérience révèle que la meilleure façon dont la politique monétaire peut concourir à la bonne tenue de l'économie est de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Depuis 1991, les mesures de politique monétaire de la Banque axées sur cet objectif sont fondées sur une cible d'inflation clairement définie.

Travail en cours pour atteindre les objectifs et le résultat visé Réalisation de la cible d'inflation de 2 %

Au milieu de 2009, l'économie mondiale a commencé à sortir de la crise économique la plus grave à survenir depuis la Grande Dépression. À la faveur des interventions extraordinaires menées par les autorités des principaux pays, les économies du globe et du Canada ont amorcé une reprise au second semestre de l'année. Toutefois, on s'attendait à ce que la relance au Canada et ailleurs soit plus modérée que celle observée en moyenne lors des récessions qui se sont produites après la Deuxième Guerre mondiale.

Les mesures de politique monétaire énergiques et préventives prises par la Banque ont permis de maintenir l'inflation tendancielle bien à l'intérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation visée par l'institution, et de garder les attentes d'inflation fermement ancrées au pays. La Banque a réalisé d'importants travaux d'analyse afin d'élaborer un cadre de conduite de la politique monétaire en contexte de bas taux d'intérêt. Ce cadre, qui a été exposé dans la livraison d'avril du *Rapport sur la politique*

monétaire, décrit les actions que la Banque pourrait entreprendre afin d'accentuer la détente monétaire, si cela s'avérait nécessaire, et les principes qui guideraient l'utilisation de ces mesures (voir l'encadré à la page 8).

La récession et les mesures d'intervention

Les perspectives d'évolution de l'économie mondiale se sont nettement détériorées au début de 2009. La crise financière qui sévissait aux États-Unis et en Europe s'est propagée rapidement aux quatre coins du monde par la voie des échanges commerciaux, des liens financiers et de la confiance, plongeant l'économie du globe dans une récession synchronisée et profonde. L'économie canadienne était tombée en récession à l'automne 2008.

Les pays du G20 ont réagi à l'aggravation de la crise par des interventions énergiques. Les autorités monétaires ont abaissé leurs taux directeurs, lesquels ont touché des creux historiques, et plusieurs banques centrales ont mis en œuvre des mesures de politique monétaire non traditionnelles. Les autorités budgétaires ont adopté des programmes substantiels de relance et mené des initiatives visant à stabiliser les institutions financières et à restaurer les flux normaux de crédit.

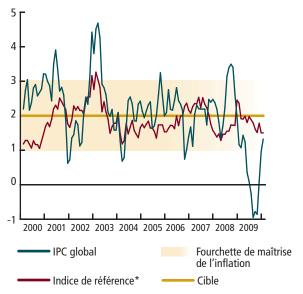
La Banque du Canada a réduit le taux cible du financement à un jour de 50 points de base le 20 janvier puis le 3 mars, et de 25 points de base le 21 avril, le ramenant ainsi à 1/4 %. Elle estime qu'il s'agit là de la valeur plancher de ce taux, autrement dit le taux le plus bas possible qui fournisse encore suffisamment d'incitations aux acteurs des marchés pour qu'ils effectuent des

transactions entre eux. Au même moment, la Banque a pris l'engagement, sous réserve des perspectives en matière d'inflation, de maintenir le taux directeur à ce niveau jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010. Afin de renforcer cet engagement conditionnel, la Banque a converti une partie de ses prises en pension assorties d'échéances de un et trois mois en prises en pension à six et douze mois à des taux minimal et maximal de soumission qui correspondaient, respectivement, au taux cible du financement à un jour et au taux officiel d'escompte.

La récession, qui a débuté au quatrième trimestre de 2008 et a pris fin au deuxième trimestre de 2009, a fait largement sentir ses effets. Les exportations canadiennes se sont nettement repliées sous l'effet de la dégringolade de la demande aux États-Unis, surtout en ce qui concerne les automobiles et les produits de construction. Les termes de l'échange du Canada ont également chuté, ce qui a provoqué une baisse marquée du revenu intérieur brut réel. Compte tenu de l'accroissement des capacités inutilisées et de l'affaiblissement des termes de l'échange, les entreprises ont réduit leur main-d'œuvre et leurs investissements fixes. La détérioration des conditions du marché du travail, la diminution de l'avoir net et l'intensification de l'incertitude ont également fait reculer les dépenses des ménages. Les dépenses publiques constituent la seule composante de la demande globale à avoir connu une progression au cours de cette période.

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



* Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes Source : Statistique Canada À la lumière du repli prononcé des investissements et des importants changements structurels survenus dans plusieurs secteurs de l'économie, en particulier ceux de l'automobile et de la foresterie, la Banque a revu fortement à la baisse son estimation de la croissance de la production potentielle. Malgré la diminution de la valeur estimée de la production potentielle, l'offre excédentaire s'est accrue sensiblement au sein de l'économie canadienne pendant cette période et a atteint 3 1/2 %, en chiffres estimatifs, en milieu d'année.

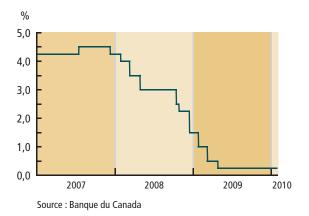
Une reprise naissante

Au milieu de 2009, les conditions financières ont commencé à s'améliorer à l'échelle du globe en réaction aux interventions des pouvoirs publics, et certains signes de reprise sont apparus au Canada et dans le reste du monde. Les conditions financières au pays, dont le redressement faisait écho à l'évolution observée sur la scène internationale, ont continué d'être plus favorables que dans les autres économies avancées, comme cela a été le cas tout au long de la crise financière.

La relance de la croissance économique au Canada a été soutenue par la détente monétaire et budgétaire, l'amélioration des conditions financières, l'augmentation de la richesse des ménages, le regain de confiance de la part des entreprises et des consommateurs, le début de la reprise dans le monde et le raffermissement des termes de l'échange, favorisé par le renchérissement des produits de base. Toutefois, la volatilité accrue et la vigueur persistante du dollar canadien ont eu pour effet de

Taux cible du financement à un jour

Données quotidiennes



Cadre de conduite de la politique monétaire en contexte de bas taux d'intérêt

En temps normal, la Banque mène sa politique monétaire en fixant une cible pour le taux du financement à un jour. Lorsque celui-ci se rapproche de zéro, elle doit envisager d'autres mesures propres à fournir une impulsion additionnelle à l'économie, au besoin, en vue de respecter son objectif en matière d'inflation.

Trois autres instruments ont été définis :

- 1. **Déclarations conditionnelles au sujet de la trajectoire future des taux directeurs.** La Banque peut influer sur les taux d'intérêt à long terme en s'engageant, sous réserve des perspectives en matière d'inflation, à maintenir son taux directeur au niveau plancher pendant un certain temps. Dans la mesure où cet engagement est perçu comme crédible, il exercerait une pression à la baisse sur les taux du marché à plus long terme et soutiendrait les prix des actifs financiers, stimulant ainsi la demande globale.
- 2. **Assouplissement quantitatif.** Il s'agit d'achat d'actifs financiers (titres d'État ou du secteur privé) par la création de soldes de règlement excédentaires (c'est-à-dire les réserves que détiennent les institutions financières à la banque centrale). Ces achats feraient augmenter le prix des actifs acquis et diminuer leur rendement. L'expansion des soldes de règlement encouragerait aussi les institutions financières à acheter des actifs ou à accroître l'offre de crédit aux ménages et aux entreprises, ce qui contribuerait à soutenir la demande globale.
- 3. **Assouplissement direct du crédit.** Il s'agit de l'achat d'actifs privés sur certains marchés de crédit qui sont essentiels au bon fonctionnement du système financier et qui sont temporairement mis à mal. Cette mesure vise à réduire les primes de risque, à améliorer la liquidité et à stimuler l'activité sur ces marchés, dans le dessein de relancer les flux de crédit et de soutenir la demande globale. Il n'est pas nécessaire que ces achats d'actifs soient financés par une expansion des soldes de règlement.

Quatre principes ont été énoncés afin d'éclairer la Banque dans sa réflexion au sujet des actions à entreprendre :

- a) Accent mis sur la cible d'inflation
- b) Incidence : Les acquisitions d'actifs seraient concentrées dans l'intervalle des échéances jugées les plus susceptibles de maximiser leur incidence sur l'économie.
- c) Neutralité à l'égard des secteurs et des actifs de nature similaire
- d) Prudence : La Banque prendrait en compte la qualité des placements et veillerait à réduire au maximum les risques opérationnels.

Pour un complément d'information, notamment sur les principes qui guideraient les interventions potentielles de la Banque, consulter http://www.banqueducanada.ca/fr/rpm/pdf/2009/rpm230409.pdf.

ralentir la croissance et de contenir les pressions inflationnistes. Le dollar canadien a atteint un sommet de plus de 97 cents É.-U. en octobre et a terminé l'année tout juste au-dessus de 95 cents É.-U., ce qui représente une appréciation de près de 16 % par rapport au niveau d'un peu plus de 82 cents É.-U. enregistré au début de l'année.

À chacune des dates d'annonce préétablies depuis avril 2009, la Banque a laissé inchangé le taux cible du financement à un jour à 1/4 % et réitéré son engagement conditionnel à le maintenir à ce niveau jusqu'à la fin de juin 2010 de façon à ce que la cible d'inflation puisse être atteinte. Elle n'a pas jugé nécessaire de recourir à l'assouplissement quantitatif ou à l'assouplissement direct du crédit, mais gardait de telles options à sa disposition.

L'inflation mesurée par l'IPC global a été volatile, touchant un creux de -0,9 % au troisième trimestre avant de rebondir à 1,3 % en décembre. Cette volatilité résultait des fortes variations des cours de l'énergie. En revanche, l'inflation mesurée par l'indice de référence est demeurée relativement stable, s'établissant aux alentours de 2 % durant le premier semestre de l'année. Elle est ensuite tombée à 1,5 % à la fin de l'année, en raison de l'ampleur de l'offre excédentaire au sein de l'économie et de la décélération notable du taux d'augmentation des prix des aliments inclus dans l'indice de référence.

Priorités en 2009

- Renforcer l'analyse conjoncturelle et le suivi de l'évolution économique.
- Poursuivre les recherches sur le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire, en particulier sur les difficultés que pose l'abaissement des taux directeurs à des niveaux proches de 0 %.
- Continuer les études sur les liens entre l'économie réelle et le système financier, et en tenir compte dans les modèles de prévision et les activités de suivi.
- Appliquer les recommandations du comité externe d'évaluation de la recherche.



Rhys Mendes, chef adjoint au département des Analyses de l'économie canadienne, s'adresse aux participants du colloque économique annuel de la Banque, intitulé « Nouveaux horizons dans la formulation de la politique monétaire ».

Progrès accomplis

Renforcer l'analyse conjoncturelle et le suivi de l'évolution économique

Pour être efficace, la politique monétaire exige un suivi attentif et une analyse rigoureuse des faits économiques. En 2009, la Banque a élaboré un modèle de projection mondial intégré qui inclut la Chine et rend mieux compte des répercussions internationales des mesures de politique monétaire et d'autres types de chocs. De nouvelles techniques ont été employées pour estimer les prix futurs des produits de base et des exportations canadiennes. En outre, l'institution a conçu plusieurs nouveaux outils et modèles qui font ressortir les liens entre l'évolution financière et l'économie réelle. Enfin, elle a tenu son troisième atelier sur les techniques d'analyse conjoncturelle, activité qui a attiré des participants de plusieurs autres banques centrales et permis de mieux comprendre les progrès récents des méthodes d'établissement de prévisions à court terme.

Programme de bourses de recherche

Le Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada a pour objet de favoriser l'excellence dans la recherche et l'analyse et d'établir des partenariats avec des experts de l'extérieur dans les domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution.

Deux bourses sont offertes dans le cadre du Programme; dans chaque cas, les lauréats doivent être des chercheurs employés par une université canadienne.

La Bourse de recherche, accordée pour une période de cinq ans, vise à honorer des chercheurs de pointe qui travaillent dans des domaines d'une importance cruciale pour le mandat de la Banque. En 2009, cette bourse a été décernée à M. David Andolfatto, professeur à l'Université Simon Fraser, dont les recherches actuelles portent sur la stabilité du secteur bancaire et les politiques destinées à éviter les crises financières d'envergure.

La Bourse du gouverneur, versée pour une durée de deux ans, a été créée dans le but d'appuyer des universitaires de haut niveau qui sont en début de carrière. Le lauréat de cette bourse pour 2009 est M. Hafedh Bouakez, professeur à HEC Montréal, qui se consacre actuellement à l'étude des sources des fluctuations économiques et des effets des politiques macroéconomiques sur l'activité économique et le bien-être.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de bourses de recherche ainsi que la liste des anciens lauréats, on peut consulter le site Web de la Banque à l'adresse http://www. banqueducanada.ca/fr/bourses/index.html.

De gauche à droite : Le premier sous-gouverneur, Paul Jenkins; le lauréat de la Bourse du gouverneur pour 2009, Hafedh Bouakez; le gouverneur, Mark Carney; le lauréat de la Bourse de recherche pour 2009, David Andolfatto; Jock Finlayson, membre du Conseil d'administration et président du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche



Poursuivre les recherches sur le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire, en particulier sur les difficultés que pose l'abaissement des taux directeurs à des niveaux proches de 0 %

La Banque a consacré beaucoup d'efforts à la réalisation de travaux de recherche et d'analyse sur les instruments non traditionnels de politique monétaire qui pourraient être utilisés en contexte de bas taux d'intérêt (voir page 8). Grâce à ses travaux et à un suivi attentif des expériences d'autres banques centrales, elle a pu approfondir sa compréhension des défis associés à la conduite de la politique monétaire dans un tel contexte et de l'efficacité potentielle des instruments non classiques.

Cette meilleure compréhension a contribué à son tour au programme de recherche pluriannuel de la Banque visant à déterminer les coûts et les avantages que pourraient présenter: 1) l'adoption d'une cible d'inflation inférieure à 2 %; 2) la poursuite d'une cible basée sur le niveau des prix plutôt que sur l'inflation. L'institution a créé un site Web pour diffuser ses recherches sur le sujet, accessible à l'adresse http://www.inflationtargeting.ca.

L'édition 2009 du colloque économique annuel de la Banque, placée sous le thème « Nouveaux horizons dans la formulation de la politique monétaire », a réuni d'éminents universitaires et représentants de banques centrales. Les participants se sont penchés sur de nombreux aspects du programme de

recherche pluriannuel, dont les questions liées à la borne limitant à zéro les taux d'intérêt nominaux, les rigidités des salaires nominaux, les effets d'une modification du taux d'inflation visé sur le bien-être et les propriétés stabilisatrices d'un régime de cibles de niveau des prix. L'institution a également aidé à organiser d'autres colloques ainsi que des séances de travail sur le taux d'inflation optimal et la poursuite de cibles fondées sur le niveau des prix, et son personnel a continué de collaborer avec des spécialistes de l'extérieur pour pousser la recherche dans ces domaines.

Continuer les études sur les liens entre l'économie réelle et le système financier, et en tenir compte dans les modèles de prévision et les activités de suivi

La crise financière mondiale a mis en lumière le poids des marchés financiers dans la transmission de la politique monétaire et le fonctionnement de l'économie réelle, ainsi que la complémentarité des fonctions relatives à la politique monétaire et à la stabilité financière. En 2009, des progrès considérables ont été accomplis dans la construction de modèles macroéconomiques qui tiennent compte des liens entre l'économie réelle et l'économie financière. Le personnel de la Banque a concu un modèle de simulation mondial qui intègre un secteur bancaire et un marché interbancaire. Un autre modèle, dans lequel les fonds propres bancaires ont une importance fondamentale, a été élaboré, ce qui aidera à apprécier le rôle de ces fonds dans le mécanisme de transmission ainsi que l'incidence de la réglementation financière sur la politique monétaire.

Devant l'ampleur de la crise financière internationale, la Banque a continué de déployer des efforts considérables pour suivre l'évolution du système financier et des conditions du crédit. Afin de mieux évaluer le niveau général des conditions financières, le personnel de la Banque a mis au point un indice de ces conditions au Canada ainsi que des mesures estimatives des coûts d'emprunt effectifs des entreprises et des ménages. Ces indicateurs peuvent être consultés dans le nouveau site Web de l'institution sur les conditions du crédit, à l'adresse http://credit.bank-banque-canada.ca/apropos.

Appliquer les recommandations du comité externe d'évaluation de la recherche

S'employant sans relâche à renforcer ses capacités de recherche, la Banque a amorcé en 2007 un processus d'examen de la qualité de ses activités de recherche par un comité externe d'évaluation. En 2008, ce comité a présenté ses recommandations en vue d'améliorer l'environnement de recherche de l'institution.

La Banque a accompli de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des recommandations du comité en 2009. Elle a notamment clarifié ses attentes en ce qui concerne la publication d'études dans des revues externes et la contribution de la recherche à la formulation de la politique monétaire. En outre, la composante « zone de recherche » de la nouvelle plateforme informatique destinée à l'analyse économique a été lancée. Elle donne aux chercheurs de l'institution un meilleur accès à des logiciels spécialisés, en plus de faciliter les communications et la mise en commun de données avec des collègues de l'extérieur.

- Renforcer les méthodes servant à l'analyse et à la communication de la conjoncture actuelle et future à l'échelle nationale et internationale.
- Mener à terme et consolider les travaux de recherche sur le cadre de conduite de la politique monétaire afin d'en arriver à une opinion éclairée avant la date de renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation en 2011.
- Poursuivre des travaux de recherche et de modélisation de qualité supérieure sur des sujets pertinents, notamment les liens macrofinanciers et les déséquilibres mondiaux.
- Terminer la mise en œuvre de l'Environnement informatique destiné à l'analyse économique.

Système financier

Résultat visé : Contribuer au maintien de la stabilité et de l'efficience du système financier au Canada et dans le monde.

Stratégie : Procurer des facilités de trésorerie et informer les secteurs public et privé en vue d'améliorer la fiabilité et l'efficience du système financier.

Objectifs : Limiter le risque systémique, faire des recherches, des analyses et des recommandations stratégiques de grande portée et mettre en œuvre des mécanismes d'octroi de liquidités efficaces.

Le système financier est composé des institutions financières, des marchés financiers et des systèmes de compensation et de règlement. La Banque du Canada s'attache à favoriser la fiabilité et l'efficience du système financier en offrant des facilités de trésorerie, en exerçant une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays, en effectuant et en publiant des recherches sur des questions de politique publique touchant le système financier et en fournissant des analyses et des avis à divers organismes de réglementation nationaux et internationaux. S'agissant de ce dernier aspect, le Canada fait partager la responsabilité de son approche systémique entre le ministère des Finances et tous les organismes fédéraux de réglementation financière, dont la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada. En définitive, c'est le ministre des Finances qui est chargé d'assurer la saine gestion du système financier.

Travail en cours pour atteindre les objectifs et le résultat visé

Favoriser la stabilité du système financier

La tourmente qui a secoué les marchés financiers à compter d'août 2007 a dégénéré en septembre 2008 en une crise financière à part entière aux dimensions internationales. Au cours des quatre derniers mois de l'année 2008, cette crise a causé la perturbation et, dans de nombreux cas, la paralysie des grands marchés financiers de par le monde, ainsi qu'une perte de confiance

grave et généralisée. Les écarts de rendement relatifs aux obligations des sociétés se sont creusés pour atteindre des niveaux historiques, les marchés boursiers ont fortement reculé et des marchés clés ont connu un assèchement de leur liquidité. En réaction à la crise, les gouvernements et les banques centrales ont adopté un train de mesures sans précédent pour stabiliser le système financier mondial.

Dans un climat d'appréhension suscité par les contraintes de liquidité et le risque systémique pesant sur les institutions financières, les turbulences se sont intensifiées sur les marchés financiers internationaux au premier trimestre de 2009 et les marchés du crédit ont continué de se détériorer. Les pressions exercées sur les bilans des banques sous l'effet de la dépréciation des prêts, de la réaffectation de capitaux au sauvetage des véhicules hors bilan et de la réintermédiation du crédit dans le système bancaire ont contribué à la réduction rapide du levier d'endettement des participants aux marchés. Les écarts sur un large éventail de créances ont atteint leur paroxysme au début de 2009.

Les premiers effets des interventions exceptionnelles des autorités du G20 se sont fait sentir au deuxième trimestre. Les écarts de crédit, y compris ceux concernant les grandes banques internationales, ont commencé à se resserrer, la volatilité des marchés des changes et des marchés boursiers s'est atténuée et la demande d'obligations de sociétés s'est redressée.

Pendant le second semestre, les conditions se sont très largement améliorées sur les marchés financiers internationaux. Les signes d'une reprise de l'économie mondiale ont fait renaître la confiance des investisseurs. Si des dysfonctionnements ont persisté sur les marchés financiers, ils étaient plus localisés. Les coûts assumés par les banques canadiennes et étrangères pour se financer à court comme à long terme ont poursuivi leur déclin, et l'accès de ces institutions aux marchés de capitaux a continué de se rétablir au même titre que la valeur de marché de nombreux actifs risqués.

Les banques affichant une meilleure rentabilité à l'échelle internationale, les craintes liées au risque de contrepartie se sont atténuées et le goût des investisseurs pour le risque s'est accentué, preuve d'un regain de confiance dans la stabilité du système financier mondial.

Comme en 2008, l'octroi de liquidités par la Banque du Canada a joué un rôle important en 2009 en permettant de préserver le bon fonctionnement du système financier canadien et, dès lors, de modérer l'incidence de la crise financière et de la récession. L'amélioration des conditions observée au fil des mois a fait diminuer la demande à l'égard des liquidités que proposaient les banques centrales et a incité la Banque à laisser expirer deux facilités de trésorerie exceptionnelles qu'elle avait mises sur pied et à annoncer des modifications portant sur d'autres mécanismes. Les mesures prises par la Banque au titre des facilités de trésorerie et de l'octroi de liquidités sont présentées dans l'Encadré 1 (page 14), et leur incidence sur son bilan est exposée dans l'Encadré 2 (page 15).

Tout au long de l'année, les conditions financières sont demeurées plus favorables au Canada que dans la plupart des autres pays avancés. Par exemple, les écarts entre les taux à court terme pratiqués sur les marchés de financement sont retournés, vers le milieu de l'année, à des niveaux comparables à ceux qu'ils affichaient avant la rapide détérioration de la situation sur les marchés du crédit, en septembre 2008. Les ratios de fonds propres des banques canadiennes se sont élevés de nouveau, leurs pertes sur prêts ont été moindres que prévu et leurs ratios de levier sont restés bas par rapport à ceux de bon nombre de leurs homologues étrangères. Si les ménages canadiens ont pu continuer d'accéder facilement au crédit, le volume des prêts aux entreprises s'est par contre contracté sous l'effet du resserrement des conditions de crédit et du tassement de la demande. En somme, malgré les fortes turbulences, le système financier est demeuré solide au pays.

Fait important à noter, en cette année de crise et de reprise, le cadre de réglementation canadien a constitué une bonne assise pour la stabilité financière.

L'évaluation du secteur financier

La Revue du système financier, qui paraît en juin et décembre, présente les risques susceptibles de menacer la solidité globale du système financier et met en lumière les efforts que déploient les autorités, dont la Banque du Canada, afin de limiter ces risques.

En 2009, la Banque a poursuivi l'évaluation de cinq grandes sources de risques pour la stabilité du système financier canadien, à savoir 1) le financement et la liquidité, 2) l'adéquation des fonds propres, 3) les bilans des ménages, 4) les perspectives de l'économie mondiale et 5) les déséquilibres mondiaux et la volatilité des taux de change. Dans l'ensemble, les risques à court terme découlant de la crise financière et de la récession mondiales ont paru s'atténuer au fil des mois. D'un autre côté, on a estimé que le risque lié à l'endettement croissant des ménages par rapport à leur revenu, ainsi que les vulnérabilités associées aux déséquilibres financiers et économiques internationaux, représenteraient probablement les risques dominants à moyen terme pour le système financier canadien.

En 2009, la Banque s'est servie des travaux des comités internationaux auxquels elle a pris part, dont le Comité permanent d'évaluation des vulnérabilités qui relève du Conseil de stabilité financière, pour éclairer son analyse de ces risques et d'autres menaces.

- Promouvoir la surveillance et la réglementation systémiques et participer aux initiatives de réglementation au Canada et dans le monde.
- Continuer d'élaborer un cadre d'évaluation de la stabilité du système financier et renforcer l'analyse des risques qui pèsent sur le système financier canadien et la communication de l'information connexe.
- Réévaluer les principes et les pratiques qui sous-tendent les mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque.
- Analyser les fondements microéconomiques des marchés financiers, y compris le rôle des instruments complexes et de l'infrastructure.
- Déterminer et évaluer les risques que posent les systèmes de compensation et de règlement et les autres éléments d'infrastructure.

Encadré 1 : Mesures de la Banque du Canada au titre des facilités de trésorerie et de l'octroi de liquidités en 2009

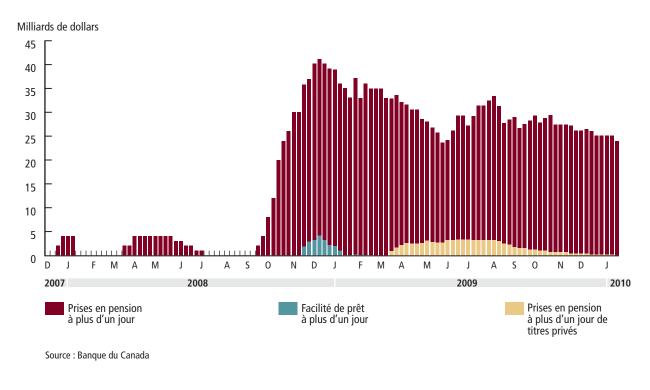
En 2009, la Banque du Canada a continué d'assurer au système financier des apports considérables en liquidités. En février, en réponse aux difficultés observées sur les marchés canadiens des titres de sociétés, la Banque a annoncé la création d'un mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés. Ce nouveau dispositif élargissait la portée du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour visant des titres privés du marché monétaire, établi en 2008, en incluant les obligations de sociétés émises à l'extérieur de ce marché.

Au fil des mois, la baisse de la demande à l'égard des liquidités octroyées par la banque centrale a entraîné la réduction du volume des fonds à plus d'un jour fournis au système financier (voir le graphique ci-dessous). Fin octobre, la Banque a mis un terme à la facilité de prêt à plus d'un jour qu'elle avait instaurée en novembre 2008, ainsi qu'au mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés. L'institution a espacé en outre les adjudications liées au mécanisme ordinaire de prise en pension à plus d'un jour, les faisant passer d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines.

En novembre, la Banque a annoncé qu'elle continuerait d'accepter en nantissement les créances non hypothécaires dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et du mécanisme permanent d'octroi de liquidités, sous réserve d'un plafond proportionnel à la valeur totale des actifs mis en gage. Ce plafond sera réduit graduellement de 100 % à 20 % d'ici le 1^{er} avril 2010.

En décembre, la Banque a déclaré qu'à partir de janvier 2010, les adjudications ordinaires de prises en pension à plus d'un jour auraient lieu tous les mois et qu'elle n'admettrait à cet égard que les titres libellés en dollars canadiens acceptés en nantissement dans le cadre de son mécanisme permanent d'octroi de liquidités.

Encours hebdomadaire en valeur nominale des facilités de trésorerie de la Banque du Canada

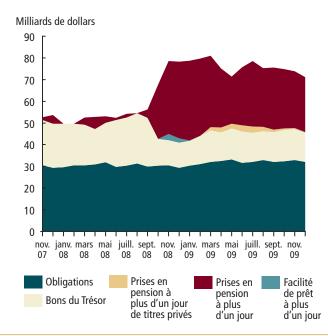


Encadré 2 : Encours de certains éléments d'actif et de passif de la Banque du Canada entre novembre 2007 et décembre 2009

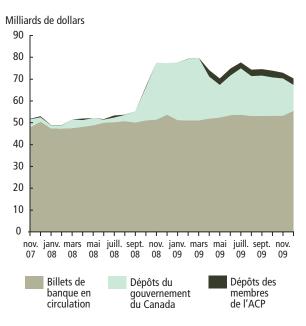
En décembre 2007, la Banque a pris part à une initiative internationale qui visait à atténuer les intenses pressions observées sur les marchés du financement à court terme en augmentant les injections de liquidités à plus d'un jour au cas où les conditions de marché le justifieraient. Jusqu'à la fin de septembre 2008, l'encours des sommes ainsi octroyées a été modeste et a eu peu d'incidence à long terme sur le bilan de la Banque. En octobre 2008, dans le cadre d'un nouvel effort international, la Banque a accru considérablement ses apports en liquidités de court terme auprès du secteur financier et créé d'autres facilités afin d'améliorer le fonctionnement des marchés monétaires et de procurer des fonds aux institutions financières contre la remise en garantie de leurs portefeuilles de créances non hypothécaires. Ces mesures se sont soldées par une hausse sensible de la taille du bilan de la Banque. L'actif (Graphique A) a augmenté en raison des fonds injectés, qui ont été surtout consentis sous la forme de prises en pension à plus d'un jour, mais cette croissance a été partiellement contrebalancée par la diminution du montant de bons du Trésor que détenait la Banque. Quant au passif (Graphique B), il a grossi essentiellement du fait des dépôts du gouvernement fédéral.

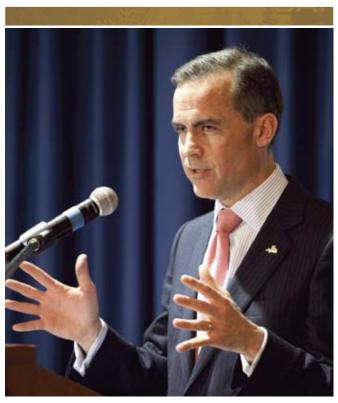
En avril 2009, la Banque a annoncé qu'elle abaissait le taux cible du financement à un jour pour le fixer à 1/4 %, soit sa valeur plancher effective. À l'appui de cette décision, elle a réduit de 25 points de base sa fourchette opérationnelle et porté à 3 milliards de dollars le niveau des soldes de règlement quotidiens du STPGV afin de favoriser les négociations à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle, soit le taux cible. Cette augmentation des soldes de règlement a été compensée par une réduction des dépôts du gouvernement, ce qui a modifié la composition du passif. Parallèlement, pour affermir son engagement conditionnel de maintenir le taux à un jour à sa valeur plancher jusqu'à la fin du second trimestre de 2010, la Banque a allongé les échéances des prises en pension à plus d'un jour, les faisant passer à six et douze mois. L'amélioration des conditions sur les marchés du financement au second semestre de 2009 l'a conduite à restreindre le volume et la fréquence de ses injections de liquidités. Mais l'encours des prises en pension à long terme était tel qu'il n'a permis de réduire le montant total des prêts octroyés que dans une faible mesure en 2009, de sorte que la taille globale du bilan de la Banque n'a baissé que modérément.

Graphique A : Encours de certains éléments d'actif de la Banque du Canada entre novembre 2007 et décembre 2009



Graphique B : Encours de certains éléments de passif de la Banque du Canada entre novembre 2007 et décembre 2009





Le gouverneur Carney prononce un discours sur le rétablissement de la confiance dans l'économie mondiale devant la Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest et la Chambre de commerce de Yellowknife (avril 2009).

Progrès accomplis

Promouvoir la surveillance et la réglementation systémiques et participer aux initiatives de réglementation au Canada et dans le monde

En 2009, la Banque a joué un rôle important au Canada et à l'étranger en préconisant l'adoption d'initiatives destinées à améliorer la surveillance et la réglementation systémiques (à savoir, une surveillance et une réglementation axées sur la stabilité de l'ensemble du système financier, et pas seulement sur celle d'institutions considérées individuellement). L'objectif est de renforcer la résilience de toutes les composantes du système financier, tant au pays qu'à l'échelle internationale.

Aux réunions du G20 ainsi que dans le cadre du travail qu'elle accomplit au sein du Conseil de stabilité financière, du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, du Comité sur le système financier mondial et du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, ou encore dans les groupes de travail de ces instances, la Banque a participé activement à l'analyse et à la mise au point des orientations systémiques proposées.

Au Canada, la Banque a œuvré aux côtés d'organismes publics et privés pour accroître la résilience des marchés de capitaux. Elle a notamment élaboré un cadre afin de circonscrire le soutien apporté aux marchés financiers clés, notamment en définissant son rôle de fournisseur de liquidités en périodes de tensions sur les marchés. La Banque a également travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires du secteur financier à l'établissement d'un système de contreparties centrales pour les opérations de pension en vue d'affermir les marchés. Enfin, elle a publié dans la Revue du système financier des articles qui résument les recherches sur les mesures préconisées afin de réduire la procyclicité à l'intérieur du système financier (c'est-à-dire de diminuer le degré d'amplification du cycle économique par le système financier) et des textes consacrés à d'autres propositions destinées à consolider la réglementation et la surveillance systémiques.

Continuer d'élaborer un cadre d'évaluation de la stabilité du système financier et renforcer l'analyse des risques qui pèsent sur le système financier canadien et la communication de l'information connexe

La Banque a poursuivi le travail qu'elle a entamé par le passé de manière à parfaire son cadre d'analyse pour la surveillance des risques auxquels est exposé le système financier. Elle a mené des recherches sur la simulation de crises au sein du système financier en tenant compte des liens d'interdépendance et des canaux de contagion qui existent parmi les institutions financières et les marchés de capitaux. Elle a affiné par ailleurs son évaluation de la stabilité du système financier dans un certain nombre d'autres domaines, dont l'analyse des vulnérabilités du secteur des ménages, du risque de liquidité du secteur financier canadien et des relations entre les prix des actifs en périodes de turbulences financières, ainsi que l'identification des principales causes du risque systémique au Canada.

Enfin, dans plusieurs discours publics, les membres du Conseil de direction de la Banque ont présenté les grandes priorités qui orientent la préparation des politiques systémiques ainsi que les changements apportés aux facilités de trésorerie.

Réévaluer les principes et les pratiques qui sous-tendent les mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque

Les banques centrales sont les sources de liquidités de dernier recours pour le système financier. En 2009, la Banque a entrepris une réévaluation des principes et des pratiques qui sous-tendent son apport de liquidités,

et a notamment réexaminé sa méthode de calcul et d'établissement des décotes sur les garanties qu'elle demande. Elle s'est également attachée à publier une nouvelle politique de placement qui tienne compte des mesures relatives à l'octroi exceptionnel de liquidités, et à modifier davantage les composantes de son programme de prêt de titres pour en accentuer l'efficacité dans un contexte de bas taux d'intérêt. Un article de la Revue de la Banque du Canada fait le point sur les mesures de soutien à la liquidité mises en œuvre par notre institution en réaction à la tourmente financière.

Analyser les fondements microéconomiques des marchés financiers, y compris le rôle des instruments complexes et de l'infrastructure

Les chercheurs de la Banque se sont penchés en 2009 sur trois importants fondements microéconomiques des marchés financiers : 1) la liquidité, tout particulièrement le rôle de celle-ci dans la détermination du prix des actifs; 2) l'analyse des rendements des titres de sociétés, en distinguant les composantes que sont le risque de crédit et le risque de liquidité; 3) l'incidence des restrictions sur la vente à découvert de titres.

La Banque a aussi été l'hôte de deux grands ateliers portant sur ces fondements. Le premier était consacré aux enjeux en matière de liquidité pour les institutions financières. Le second, organisé de concert avec l'Université Simon Fraser, visait à examiner les facteurs qui influencent les prix des actifs, les inefficiences des marchés de financement ainsi que les conséquences des sauvetages.

Déterminer et évaluer les risques que posent les systèmes de compensation et de règlement et les autres éléments d'infrastructure

La fiabilité des systèmes de compensation et de règlement est indispensable à la bonne marche de l'économie. Aux termes de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque assume la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement désignés comme étant d'importance systémique. Les tensions financières qui se sont poursuivies en 2009 ont posé des défis en matière de surveillance, mais les systèmes ont continué de bien fonctionner tout au long de cette période.

Au cours de l'année, la Banque a évalué un certain nombre de modifications d'envergure touchant chacun des systèmes désignés. Elle a continué de collaborer étroitement avec La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), dont la filiale Services de dépôt et de compensation CDS inc. exploite le CDSX, système qui permet de traiter

les opérations relatives aux titres; l'Association canadienne des paiements, chargée du STPGV, système qui traite les paiements de grande valeur à délai de règlement critique effectués en dollars canadiens; et la CLS Bank, établissement international qui assure le règlement simultané des opérations de change. La Banque a travaillé en outre avec l'Association canadienne des paiements et la CDS afin de veiller à ce que les plans de continuité des opérations soient à jour et efficaces. Chaque année, elle publie dans son site Web un compte rendu de ses activités de surveillance, en application de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements.

En 2009, la Banque est devenue membre du forum international des autorités de réglementation sur les produits dérivés négociés de gré à gré, dans le but d'influencer le visage que revêtira la surveillance des dispositifs d'importance systémique dans ce segment du système financier. De plus, elle a évalué, avec le Bureau du surintendant des institutions financières, les pratiques des grandes banques canadiennes s'agissant du règlement des opérations de change.

- Contribuer aux diverses initiatives en matière de réglementation et, en particulier, renforcer l'orientation systémique du cadre réglementaire canadien.
- Renforcer notre aptitude à comprendre, à analyser et à communiquer les risques et les vulnérabilités liés au système financier.
- Reconnaître les risques systémiques découlant des systèmes de compensation et de règlement et d'autres infrastructures et établir les mesures de politique qui s'imposent.
- Élaborer et moderniser les mécanismes et les principes qui sous-tendent l'octroi de liquidités aux institutions d'importance systémique et aux marchés clés en périodes de crise.
- Renouveler les systèmes de données et les systèmes relatifs aux opérations sur les marchés intérieurs.

Monnaie

Résultat visé: Faire en sorte que les Canadiens se servent des billets de banque en toute confiance.

Stratégie : Réduire les niveaux de contrefaçon en deçà d'un seuil clairement défini.

Objectifs : Abaisser le taux de contrefaçon, d'ici la fin de 2009, à moins de 100 faux billets détectés annuellement pour chaque million de billets authentiques en circulation, et se préparer à entreprendre l'émission d'une nouvelle série de billets à compter de 2011.

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. À la fin de 2009, il y avait 1,8 milliard de billets en circulation, soit 43 millions de plus qu'un an plus tôt. La valeur totale de ces billets s'établissait à 55,5 milliards de dollars, en hausse de 1,7 milliard de dollars par rapport à 2008.

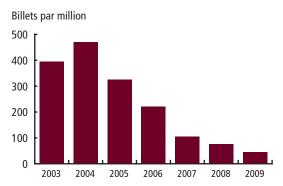
Travail en cours pour atteindre les objectifs et le résultat visé

La stratégie qu'a adoptée la Banque pour préserver la confiance dans les billets de banque canadiens comporte quatre volets : 1) élaborer des billets difficiles à contrefaire; 2) accroître la vérification systématique des billets par les détaillants; 3) promouvoir la répression de la contrefaçon par les organismes d'application de la loi et les procureurs; 4) assurer la qualité des billets en circulation.

Les efforts concertés déployés relativement aux quatre volets de la stratégie ont contribué à réduire la contre-façon à son plus bas niveau depuis 1996 et à renforcer la confiance à l'égard des billets. Le nombre de faux écoulés par million de billets en circulation est passé de 76 en 2008 à 45 en 2009, bien en deçà de la cible de moins de 100 faux par million que la Banque s'était fixée pour la fin de 2009. La valeur nominale des billets contrefaits écoulés est tombée à 3,4 millions de dollars en 2009, soit à peine plus de la moitié du chiffre de l'année précédente, au cours de laquelle de faux billets de 100 dollars avaient circulé en grand nombre.

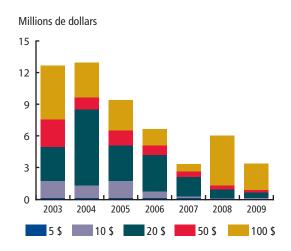
En 2009, les coupures de 20 et de 100 dollars ont été les plus contrefaites, et la majorité des faux découverts appartenaient à la série actuelle, *L'épopée canadienne*.

Nombre de faux billets écoulés par million de billets en circulation*



* Cible visée en 2009, selon le plan à moyen terme : moins de 100 faux billets par million

Valeur des faux billets retirés de la circulation



La confiance dans les billets de banque, mesurée par des enquêtes auprès des détaillants et par l'analyse de la couverture médiatique, est restée forte en 2009. Pour la quatrième année de suite, l'indice de confiance calculé à partir de réponses à une enquête annuelle menée auprès de la population canadienne s'est amélioré. On peut consulter les résultats des enquêtes de la Banque sur la confiance du public à l'égard des billets et le degré d'acceptation des billets par les détaillants à l'adresse : http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/sondage/index.html.

Malgré la popularité des autres modes de paiement de détail, la demande de billets a encore progressé en 2009. Celle de grosses coupures a connu une légère hausse pendant la tourmente financière à la fin de 2008, mais, en 2009, le taux de croissance de ces coupures est revenu à sa tendance de long terme.

Priorités en 2009

- Poursuivre la mise en œuvre du programme pluriannuel d'élaboration d'une nouvelle génération de billets beaucoup plus sûrs.
- Élargir le programme destiné à encourager l'authentification systématique des billets de banque au point de vente.
- Maintenir la portée et l'efficacité des efforts déployés auprès des organismes d'application de la loi et intensifier les mesures visant à sensibiliser les procureurs aux conséquences de la contrefaçon.
- Achever la modernisation du matériel de traitement des billets et continuer à renforcer le Système de distribution des billets de banque.
- Faire la synthèse des recherches sur l'utilisation et la demande de billets et des autres modes de paiement et dégager des possibilités d'approfondissement.

Progrès accomplis

Poursuivre la mise en œuvre du programme pluriannuel d'élaboration d'une nouvelle génération de billets beaucoup plus sûrs

Une grande partie du travail de conception et de la mise à l'essai de nouvelles technologies pour la prochaine série de billets a été effectuée en 2009, et tout indique que les premiers billets devraient être émis comme prévu vers la fin de 2011. Durant la dernière année, le personnel de la Banque a défini une stratégie de communication en appui au lancement de la nouvelle série en 2011.

La collaboration et la mise en commun de l'information entre les banques centrales sont indispensables à la sûreté des billets de banque canadiens et à une gestion de leur circulation qui soit conforme aux pratiques exemplaires en vigueur à l'échelle mondiale. Le personnel de la Banque a continué de jouer un rôle actif au sein d'organisations internationales, dont le Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales (composé de 31 banques centrales), le Groupe des quatre nations (Angleterre, Australie, Canada et Mexique) et le Reproduction Research Centre (un laboratoire anticontrefaçon exploité par les banques centrales de différents pays). En juin 2009, la Banque a tenu une conférence internationale à l'intention des banques centrales sur le rôle que peuvent jouer les communications pour assurer la confiance dans les billets de banque.

Élargir le programme destiné à encourager l'authentification systématique des billets de banque au point de vente

La sûreté des billets passe par l'utilisation systématique par les détaillants et la population en général des éléments de sécurité dont sont dotés les billets en vue d'en vérifier l'authenticité. Pour promouvoir cette pratique, la Banque produit toute une série de documents d'information imprimés, audiovisuels et numérisés, qui s'adressent à cinq auditoires distincts : le grand public, les détaillants, les organismes d'application de la loi, les institutions financières et les écoles. Des renseignements détaillés à ce sujet se trouvent dans son site Web, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/contrefacon/index.html.

Par ailleurs, le personnel des bureaux régionaux de l'institution donne des séances de formation sur mesure aux détaillants et aux autres établissements qui emploient des caissiers. En 2009, de nouveaux progrès ont été réalisés dans l'intégration de l'information sur les billets aux programmes de formation destinés aux employés des secteurs de l'économie où une bonne part des transactions sont réglées en espèces, tels les dépanneurs, les stations-service et les restaurants-minute. De plus, un programme spécial de formation a été mis sur pied à l'intention des détaillants et du personnel du secteur de l'hôtellerie dans les régions de la Colombie-Britannique devant accueillir de nombreux visiteurs à l'occasion des Jeux olympiques en février 2010.

Les jeunes dans les écoles sont parmi les principaux groupes ciblés par les programmes d'information sur les billets, et au cours des dernières années, l'introduction d'un module sur la détection de la contrefaçon dans les programmes d'enseignement secondaire a progressé un peu partout au pays. L'utilisation du module en question, qui a d'abord fait l'objet d'un projet pilote

Le patrimoine numismatique du Canada

La Collection nationale de monnaies du Canada célèbre ses cinquante ans

Le Musée de la monnaie de la Banque du Canada abrite la Collection nationale de monnaies, le plus vaste ensemble de pièces, de jetons et de billets de banque canadiens au monde. Établie en 1959, la Collection retrace l'histoire de la monnaie au fil des âges et, plus particulièrement, celle de la monnaie canadienne.

La Collection comprend plus de 100 000 objets canadiens et étrangers, allant d'anciennes tablettes de comptabilité sumériennes à de la monnaie dotale africaine, et de perles de wampum du XVIII^e siècle aux pièces commémoratives actuellement en circulation pour les Jeux olympiques de Vancouver. Elle présente un grand intérêt pour les passionnés d'histoire, les collectionneurs, les chercheurs et, à l'occasion, les agents de police qui en consultent les ressources dans le cadre d'enquêtes sur des cas de contrefaçon.

Des objets choisis de la Collection sont exposés au Musée de la monnaie, situé dans l'atrium au siège de la Banque du Canada, à Ottawa. On peut aussi voir bon nombre de pièces dans le site Web du Musée, à l'adresse http://www.museedelamonnaie.ca/collection/parcourir.

En 2009, le Musée de la monnaie a monté une exposition d'objets provenant de la Collection, intitulée Des pièces et des promesses, qui racontait l'histoire de la monnaie dans la Terre-Neuve du XVII^e siècle et les difficultés qu'ont dû résoudre les colons en l'absence d'une autorité monétaire centrale.

La Collection continue de s'enrichir. Parmi les récentes acquisitions figurent un ensemble de spécimens rares de bons du Labrador datant d'avant la Première Guerre mondiale qui appartenait à l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, Joey Smallwood, et un objet unique, tout à fait inconnu jusqu'à ce qu'il soit mis en vente aux enchères, soit un billet de banque des îles de la Madeleine (émis vers 1815).

Il est possible d'avoir accès, sur rendez-vous, à la Collection et à sa bibliothèque de 8 000 ouvrages (par téléphone au 613 782-7931 ou par courriel à l'adresse museum-musee@banqueducanada.ca).



en Ontario, a été approuvée dans toutes les écoles de l'Alberta en 2009; c'est la première fois que le module est adopté par l'ensemble du réseau scolaire d'une province.

Maintenir la portée et l'efficacité des efforts déployés auprès des organismes d'application de la loi et intensifier les mesures visant à sensibiliser les procureurs aux conséquences de la contrefaçon

L'arrestation et la mise en accusation de faussaires sont d'importants facteurs de dissuasion de la contrefaçon. La Banque collabore de près avec les organismes d'application de la loi, notamment la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de même qu'avec les procureurs de la Couronne et les établissements d'enseignement offrant des cours en techniques policières, pour mieux faire connaître les coûts directs et indirects de la contrefaçon, l'importance de la prévention et la nécessité de poursuivre les contrevenants.

L'un des principaux objectifs pour 2009 était d'élargir la collaboration avec les partenaires de la Banque dans le domaine de l'application de la loi en liant la contrefaçon de la monnaie aux autres formes de fraude dans le commerce de détail. Les outils d'information et les déclarations sous serment de la Banque ont été utilisés avec succès lors de poursuites et de condamnations. Pour souligner le rôle clé de la GRC dans la réduction des niveaux de contrefaçon au cours des cinq dernières années, la Banque a décerné le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de 2009 au Bureau national de lutte contre la contrefaçon.

Achever la modernisation du matériel de traitement des billets et continuer à renforcer le Système de distribution des billets de banque

Les deux centres de traitement de la Banque trient les billets reçus des institutions financières pour en vérifier la qualité et l'authenticité. En 2009, le nombre total de billets traités s'est élevé à 608 millions, dont 330 millions de billets usés ou appartenant à d'anciennes séries moins sûres ont été détruits. Les coupures en bon état ont été remises en circulation, et les faux envoyés à la GRC pour analyse. La modernisation du matériel de traitement des billets, installé dans les années 1990, a été terminée en 2009 et contribuera à accroître l'efficacité des opérations.

À l'aide du Système de distribution des billets de banque, qu'elle exploite avec les institutions financières participantes, la Banque alimente en billets neufs les institutions financières, qui redistribuent les coupures en bon état et lui retournent les autres. En 2009, la Banque et les institutions financières ont convenu de remodeler

le système. La mise à l'essai du nouveau système, qui intègre des normes communes de qualité des billets et de nouvelles incitations à l'intention des participants afin de favoriser l'efficience, a débuté à la fin de l'année.

Faire la synthèse des recherches sur l'utilisation et la demande de billets et des autres modes de paiement et dégager des possibilités d'approfondissement

La Banque poursuit en permanence des recherches sur l'utilisation des billets, l'incidence de la contrefaçon sur la confiance du public et les tendances relatives aux autres modes de paiement de détail. En 2009, les chercheurs de l'institution ont entrepris une vaste enquête pour recueillir aux fins d'analyses économétriques des données sur l'usage des espèces et des autres moyens de paiement. Des recherches ont aussi été menées concernant l'évolution des habitudes en la matière, les facteurs influant sur les paiements de détail et les conséquences sur le plan des politiques d'un recours accru à des moyens de paiement autres que l'argent liquide. Ces travaux ont bénéficié de la consultation et de la collaboration de chercheurs d'autres organismes canadiens et de banques centrales étrangères.

- Terminer l'élaboration et préparer la production de nouveaux billets de banque qui seront beaucoup plus sûrs et faciles à authentifier et que l'on pourra utiliser en toute confiance, et achever les plans de communication concernant l'émission de ces billets à partir de 2011.
- Suivre de près l'évolution de la contrefacon et collaborer avec les organismes d'application de la loi et les procureurs afin que la dissuasion de la contrefaçon demeure une priorité.
- Mettre à niveau les systèmes informatiques et moderniser les infrastructures matérielles en vue d'accueillir la nouvelle série de billets et de permettre des gains d'efficience.
- Effectuer des recherches sur l'évolution de la demande de billets par rapport aux autres modes de paiement.

Gestion financière

Résultat visé : Assurer une gestion stable et efficace de l'encours de la dette fédérale et des actifs financiers du gouvernement canadien et de la Banque du Canada, ainsi que des risques opérationnels et financiers.

Stratégie : Entretenir des partenariats efficaces; tirer parti des nouveaux outils d'analyse; passer en revue les services, les processus et les systèmes; améliorer le cadre de gestion des risques; et recourir à des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces.

Objectif : Fournir des services bancaires efficients, y compris des conseils stratégiques avisés, en se conformant à un solide cadre de gestion des risques et en assurant une mise en œuvre efficace.

À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada est chargée de la conduite des programmes d'emprunt de ce dernier sur les marchés intérieur et extérieur et de la prestation de conseils en la matière, et elle est responsable de la gestion des flux financiers de l'État et du placement de ses actifs financiers. Elle procure aussi des services bancaires au gouvernement fédéral. La gestion des risques financiers et opérationnels fait partie intégrante de ce travail, et la Banque dispose à cette fin d'un cadre solide. En outre, elle gère les risques liés à son propre bilan, administre les actifs détenus dans son fonds de pension, mène des activités bancaires pour le compte d'autres banques centrales et d'organisations financières internationales, et fournit des services bancaires à l'appui des institutions financières et des systèmes de compensation et de règlement désignés.

Travail en cours pour atteindre l'objectif et le résultat visé

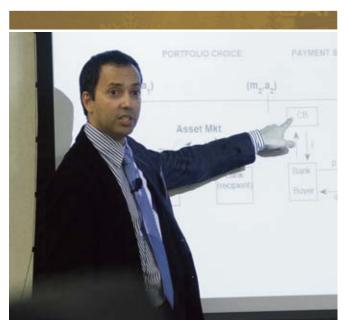
Les activités de gestion financière se sont nettement intensifiées en 2009. La réalisation des engagements financiers supplémentaires que le gouvernement canadien a pris afin de soutenir la reprise économique au pays a exigé de sa part une hausse importante

de l'émission de titres. De plus, la nécessité d'étayer les interventions du Fonds monétaire international (FMI) a conduit à une augmentation des besoins de financement du Canada au titre de ses réserves officielles de liquidités internationales.

Responsabilités d'agent financier

Dans l'exercice de ses fonctions d'agent financier, la Banque fournit des services bancaires au gouvernement fédéral. Elle est notamment chargée d'effectuer et de recevoir des paiements, de régler aux détenteurs de la dette intérieure les sommes qui leur sont dues et de fournir de l'information destinée à faciliter les activités de gestion de trésorerie et de rapprochement des comptes. En 2009, l'accroissement des besoins d'emprunt de l'État s'est traduit par un surcroît d'activité à ce chapitre.

Par ses opérations de gestion de la trésorerie, la Banque veille à ce que le gouvernement dispose des fonds nécessaires à ses besoins opérationnels quotidiens. Le recours aux mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque et le financement des programmes de dépenses engagés par le gouvernement du Canada ont donné lieu à une hausse appréciable du solde de trésorerie moyen de ce dernier, qui est passé de 12,0 milliards de dollars en 2008 à 30,1 milliards en 2009.



Miguel Molico présente un exposé à l'atelier sur les systèmes de paiement, les garanties et la liquidité tenu à la Banque en septembre 2009.

Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada, qui sont surtout détenues dans le Compte du fonds des changes, servent à fournir des liquidités en devises et à procurer, au besoin, des fonds pour promouvoir un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. À la fin de l'année, ces réserves totalisaient plus de 54 milliards de dollars É.-U., en hausse de près de 10,5 milliards par rapport à l'année précédente. L'essentiel de cette augmentation était imputable à la part que le Canada doit assumer dans la nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux instaurée par le FMI.

Dans le cadre de l'engagement international qu'il a pris d'aider à stabiliser les marchés financiers et à rétablir les flux de crédit, le gouvernement canadien a mis en place deux mécanismes temporaires, dont le but était de faire en sorte que les institutions financières du pays ne soient pas désavantagées par rapport à leurs concurrentes étrangères lorsqu'elles tentent d'obtenir des fonds sur les marchés de gros. Créée à la fin de 2008, la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs devait permettre aux banques et aux autres institutions de dépôt admissibles d'émettre certains titres de créance avec la garantie de l'État. Établie au début de 2009, la Facilité canadienne des assureurs-vie visait, pour sa part, à procurer aux sociétés d'assurance vie de

régime fédéral une garantie sur les emprunts à terme contractés sur les marchés de gros. Dans les deux cas, la Banque a assumé, au nom du gouvernement, la fonction d'agent administratif et la responsabilité des activités opérationnelles. La situation s'étant redressée depuis sur les marchés de financement, le gouvernement a entrepris de réduire ou d'éliminer progressivement ses mécanismes exceptionnels de soutien à la liquidité. Les deux facilités décrites ont pris fin le 31 décembre 2009, sans qu'on y ait fait appel. Contrairement à ce qui s'est passé dans de nombreux pays, les institutions de dépôt et les sociétés d'assurance vie canadiennes ont pu continuer à emprunter sur les marchés sans la garantie de l'État.

Autres responsabilités en matière de gestion financière

La Banque interagit avec les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale en raison de l'obligation qu'ont ces institutions de lui transférer tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays et inactifs depuis dix ans. Les propriétaires des fonds peuvent récupérer ces soldes sur présentation de documents attestant leur droit. En 2009, le montant des soldes non réclamés que les institutions financières ont transférés à la Banque a atteint 59,9 millions de dollars. Cette dernière a traité environ 24 000 demandes de renseignements et versé au total 11,9 millions de dollars en réponse à quelque 7 000 réclamations.

La Banque fournit différents services à d'autres banques centrales et à des organisations financières internationales (tenue de comptes courants en dollars canadiens, gestion de comptes de titres pour le règlement et le dépôt de valeurs, garde d'or, etc.). Le recours à ces services a peu varié en 2009 par rapport aux années précédentes.

En 2009, le Fonds de pension de la Banque est demeuré entièrement provisionné selon l'approche de continuité. Par contre, son ratio de solvabilité est tombé en deçà de 100 %. Aussi la Banque a-t-elle cotisé 47 millions de dollars au Fonds au cours du dernier exercice, et elle continuera d'y contribuer durant les quatre suivants, jusqu'à ce que le ratio soit remonté à 100 %. Dans le cadre des activités régulières d'administration du Fonds, la Banque a mené à terme une analyse de la gestion actif-passif afin d'évaluer sa stratégie de placement des actifs.

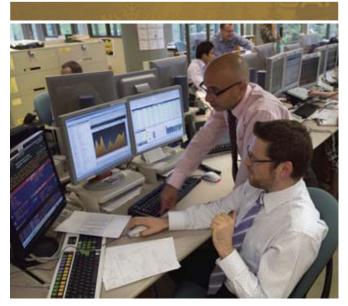
Priorités en 2009

- Fournir en temps utile des conseils stratégiques pertinents concernant le programme d'emprunt intérieur et la gestion des réserves de change, en tenant compte de l'évolution des besoins de financement et des conditions du marché.
- Mettre en œuvre le cadre de gestion à moyen terme du risque opérationnel découlant de l'élargissement de l'éventail des garanties acceptées par la Banque et reflétées dans son bilan.
- Respecter les principaux objectifs et échéances fixés en vue d'accroître l'efficience des opérations relatives au programme de placement des titres au détail.
- Renforcer la résilience du mode opératoire et appuyer les initiatives visant à contrer la crise financière.
- Poursuivre un programme de recherche destiné à améliorer la compréhension de la relation d'arbitrage entre risque et efficience au sein des systèmes de paiement et de règlement.

Progrès accomplis

Fournir en temps utile des conseils stratégiques pertinents concernant le programme d'emprunt intérieur et la gestion des réserves de change, en tenant compte de l'évolution des besoins de financement et des conditions du marché

En 2009, la Banque a aidé le gouvernement à élargir son programme d'emprunt intérieur à la suite de la hausse de ses besoins financiers, attribuable au ralentissement de l'activité économique et à l'adoption de mesures de relance budgétaire et d'un cadre de financement exceptionnel. De nouvelles échéances ont été ajoutées, et le cadre de surveillance et de gestion du programme d'emprunt a été actualisé. Un modèle



La salle des marchés de la Banque

visant l'amélioration du mode d'établissement des prix des Obligations d'épargne du Canada et des Obligations à prime du Canada a été conçu et mis en œuvre.

En vue d'augmenter la part des liquidités dans les réserves officielles de change et de soutenir les activités du FMI, la Banque a prêté son concours au gouvernement pour l'émission d'une obligation multimarché de 3 milliards de dollars É.-U., la première en plus de dix ans. Le titre a été fort bien accueilli par les investisseurs internationaux. La Banque a aussi élaboré un cadre pour la gestion des risques financiers afférents aux transactions effectuées par le gouvernement canadien à l'appui des interventions du FMI.

Mettre en œuvre le cadre de gestion à moyen terme du risque opérationnel découlant de l'élargissement de l'éventail des garanties acceptées par la Banque et reflétées dans son bilan

La Banque surveille attentivement le risque opérationnel lié à la gestion de son bilan, sur lequel reposent la politique monétaire et la politique visant le système financier. En 2009, l'institution a pratiqué une gestion active des risques associés aux opérations d'injection de liquidités dans le système financier canadien.

Respecter les principaux objectifs et échéances fixés en vue d'accroître l'efficience des opérations relatives au programme de placement des titres au détail

Le gouvernement fédéral émet deux catégories de titres à l'intention des particuliers : les Obligations d'épargne du Canada, encaissables à n'importe quel moment, et les Obligations à prime du Canada, qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les précédentes, mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an. La Banque assume les fonctions de marketing et de vente pour ces titres. Les opérations liées aux titres au détail ont été menées avec efficacité en 2009, et le volume des ventes et des rachats était conforme à celui des dernières années.

L'un des soucis constants de l'institution est de réduire les coûts du programme au fil des ans. Ainsi, des économies de quelque 5 millions de dollars ont été réalisées en 2009 grâce au nouveau cadre opérationnel régissant la prestation des services relatifs aux titres au détail par le fournisseur externe et à la rationalisation des contrats d'impression, d'entreposage et de distribution du matériel promotionnel.

Renforcer la résilience du mode opératoire et appuyer les initiatives visant à contrer la crise financière

Un objectif important du plan de continuité des opérations de la Banque est la mise sur pied de capacités permettant le fonctionnement ininterrompu des systèmes de paiement et de règlement depuis deux emplacements distincts. Une autre étape a été franchie dans cette voie en 2009 avec la définition des dispositions à prévoir en matière d'effectifs et d'horaires de travail et leur mise à l'essai.

Poursuivre un programme de recherche destiné à améliorer la compréhension de la relation d'arbitrage entre risque et efficience au sein des systèmes de paiement et de règlement

La Banque du Canada assume la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement désignés comme étant d'importance systémique. Bien que la Banque cherche avant tout à réduire le risque au maximum, elle reconnaît l'importance que revêt l'efficience des systèmes. En 2009, dans la foulée des recherches qu'elle consacre à ce double objectif, la Banque s'est penchée sur la structure des transactions traitées par le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), le comportement des participants au STPGV et les liens entre systèmes de paiement. Ces travaux ont été réalisés en grande partie avec la collaboration de partenaires externes.

- Fournir au gouvernement du Canada des conseils avisés sur la gestion de la dette et des placements et gérer les relations, les ententes et les contrats de manière à favoriser l'efficience et l'efficacité des programmes concernés.
- Mener des recherches de qualité supérieure afin de mieux comprendre l'arbitrage entre le risque et l'efficience au sein des systèmes de paiement, de compensation et de règlement.
- Rehausser l'efficacité et la résilience des opérations en les fractionnant entre deux sites.

Administration générale

Résultat visé : Assurer l'efficience et l'efficacité des services d'administration générale pour permettre à la Banque d'atteindre ses objectifs.

Stratégie : Continuer à perfectionner le cadre de politique et de responsabilité de la Banque afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience en matière de gestion des ressources humaines et de gestion financière, d'infrastructure et de communications internes.

Objectif : Fournir des services efficaces par rapport au coût et des conseils stratégiques avisés concernant la gestion des ressources de la Banque.

Pour réaliser les objectifs de ses grandes fonctions, la Banque du Canada compte sur un éventail de services internes spécialisés dans des domaines tels que les ressources humaines, les technologies de l'information (TI), les finances, les services juridiques, les communications, la gestion du savoir et de l'information, les installations et la sécurité.

Travail en cours pour atteindre l'objectif et le résultat visé

Les interventions de la Banque en réponse à la récession et à la crise financière ont eu des retombées importantes sur la demande de services généraux. Il a fallu notamment effectuer des travaux exhaustifs d'analyse et de surveillance pour modifier la structure et la taille du bilan de l'institution. Par ailleurs, de nouvelles dispositions législatives ont été élaborées pour permettre à la Banque de modifier les modalités d'octroi de liquidités au système financier et pour encadrer les discussions relatives aux changements proposés dans la réglementation de ce système. La demande interne relative aux données économiques et financières a été particulièrement forte en 2009, et le personnel chargé de la récupération, de l'analyse et de la livraison de l'information a été à la hauteur de la tâche. À l'automne, la Banque a lancé un nouveau plan à moyen terme dans lequel elle énonce ses priorités pour les trois prochaines années. Enfin, elle a mis en œuvre avec succès son programme de continuité

des opérations pour contrer la menace d'épidémie de grippe H1N1 et composer avec la défaillance d'une chaufferie alimentant le siège à Ottawa. Malgré ces difficultés, des progrès constants ont été accomplis au regard des priorités de l'institution en matière d'administration générale et la prestation des services essentiels s'est poursuivie normalement.

- Revoir les stratégies de la Banque relatives à la rémunération globale ainsi qu'au recrutement et au maintien en poste.
- Simplifier et harmoniser l'infrastructure TI.
- Élaborer et mettre en œuvre des solutions novatrices permettant de répondre aux besoins opérationnels prioritaires.
- Achever les stratégies de renouvellement à long terme des installations et d'amélioration du cadre de continuité des opérations.
- Répondre aux nouvelles exigences en matière de présentation de l'information financière.
- Améliorer les communications à l'appui des fonctions de la Banque.

Progrès accomplis

Revoir les stratégies de la Banque relatives à la rémunération globale ainsi qu'au recrutement et au maintien en poste

Pour atteindre ses objectifs, la Banque doit recruter et fidéliser des employés de talent. En 2009, elle a effectué, à la lumière de ses besoins opérationnels changeants, du climat de concurrence qui entoure certaines compétences et des implications d'une main-d'œuvre en évolution, un examen complet de son programme de rémunération globale (salaires et avantages sociaux). Le remaniement de ce programme lui permettra d'être plus à même de recruter et de retenir les employés talentueux dont elle a besoin pour réussir, tout en utilisant efficacement les fonds publics.

Les modifications apportées, qui ancrent la rémunération globale à la médiane des marchés de référence pertinents, comprennent notamment l'introduction de fourchettes salariales élargies afin de reconnaître des compétences particulières et de réagir plus rapidement à l'évolution des conditions du marché; la création d'une courbe salariale distincte pour les économistes et les spécialistes du secteur financier, qui reflète plus directement la situation sur le marché de l'emploi et les difficultés de recrutement au sein de ces groupes; et l'instauration d'un modèle révisé de régime de pension à l'intention des futures recrues, qui prévoit de relever l'âge normal de la retraite compte tenu de l'accroissement de l'espérance de vie. Ces mesures seront mises en place au cours des prochaines années conformément au plan financier énoncé dans le plan à moyen terme.

De plus, des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'une stratégie de communication destinée à faciliter le recrutement. Dans la poursuite de son objectif visant à retenir des employés talentueux, la Banque s'est attachée à promouvoir les activités de formation et de perfectionnement et a étoffé son programme de perfectionnement en gestion et en leadership.

Simplifier et harmoniser l'infrastructure TI

La Banque a réalisé des avancées notables en 2009 dans les efforts qu'elle déploie sans relâche afin d'améliorer la robustesse et l'efficacité de son infrastructure TI. Elle a remplacé la totalité du matériel et des logiciels des utilisateurs finaux, regroupé les serveurs et optimisé la capacité de stockage, trois pas importants dans la simplification et l'uniformisation de son infrastructure TI.

Élaborer et mettre en œuvre des solutions novatrices permettant de répondre aux besoins opérationnels prioritaires

En 2009, la mise en place de l'Environnement informatique destiné à l'analyse économique a été en bonne partie terminée, et a grandement amélioré l'environnement informatique et les processus opérationnels à l'appui des travaux d'analyse économique et financière menés à la Banque. L'institution a ainsi été en mesure de réagir à l'évolution de la conjoncture économique et financière en effectuant des simulations prévisionnelles et des analyses conjoncturelles dans de meilleurs délais. Par ailleurs, la Banque s'est dotée d'un plan afin d'améliorer l'accès à ses documents électroniques ainsi que leur récupération et leur disposition.

Achever les stratégies de renouvellement à long terme des installations et d'amélioration du cadre de continuité des opérations

La Banque s'est engagée dans des activités de longue haleine afin de moderniser son siège à Ottawa, un complexe de bureaux de plus de 30 ans, et d'assurer la continuité de ses opérations en cas de perturbation. Elle a entamé la planification détaillée du renouvellement à long terme de ses installations. Pour ce qui est de l'amélioration du cadre de continuité des opérations, elle a mis la dernière main à un projet qui consiste à scinder ses opérations essentielles de paiement et de règlement entre deux emplacements, et à mettre sur pied un centre de données de relève.



Réunion informelle tenue à l'intention du personnel, septembre 2009

Répondre aux nouvelles exigences en matière de présentation de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont importants pour assurer l'exactitude et la fiabilité de l'information financière. En 2009, la Banque a mis en œuvre un programme intégré axé sur les risques afin d'examiner les CIIF de l'institution. Le premier volet du programme, qui porte sur l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes, doit se dérouler en 2010. La Banque a également fait le nécessaire pour pouvoir adopter les Normes internationales d'information financière au plus tard en 2011 (voir le Résumé des résultats financiers pour 2009, à la page 35).

Améliorer les communications à l'appui des fonctions de la Banque

Des communications efficaces appuient les opérations de la Banque et ses travaux en matière de politiques. En 2009, l'institution a conçu et adapté des outils de communication à l'intention d'un éventail croissant d'auditoires. Elle a notamment lancé un site Web qui renferme divers indicateurs du marché du crédit sous forme de statistiques et de graphiques. Le site, qui met à profit une technologie mise au point en collaboration avec deux autres banques centrales, a rapidement attiré un public nombreux. Il peut être consulté à l'adresse http://credit.bank-banque-canada.ca/apropos. Comme l'évolution de la conjoncture économique et de la politique monétaire présente une complexité grandissante et suscite de plus en plus d'intérêt, la Banque a porté la publication du Rapport sur la politique monétaire à quatre livraisons complètes par an. Enfin, elle a accueilli vingt directeurs des communications de banques centrales à l'occasion d'une réunion organisée dans le but de mettre en commun les pratiques exemplaires de communication à appliquer en période de crise.

- Entamer la mise en œuvre d'un plan visant à modifier le programme de rémunération globale de la Banque.
- Renforcer les mécanismes de continuité des opérations.
- Élaborer un plan pour le renouvellement de l'infrastructure du siège.
- Amorcer l'exécution d'un plan visant l'amélioration et la simplification des processus liés à l'administration générale.
- Perfectionner la gestion du courrier électronique ainsi que des documents institutionnels et électroniques.
- Continuer d'améliorer les communications afin de mieux faire connaître au public la Banque et ses fonctions.
- Mettre en œuvre des solutions TI conformes aux priorités fonctionnelles, telles que les applications relatives aux adjudications et la surveillance des marchés.

Les employés et le milieu de travail

La Banque du Canada compte sur un personnel talentueux, qui mène des recherches, analyse des questions complexes, fournit des services et assure la bonne marche de l'institution. Les employés de la Banque participent activement à la création d'un milieu de travail exceptionnel.

La plupart des 1 200 personnes qu'emploie la Banque travaillent au siège, à Ottawa. Le reste, soit environ 10 % de l'effectif, se trouve dans les centres des opérations de Montréal et de Toronto ainsi que dans les bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax. Le personnel de ces bureaux aide la Banque à suivre l'évolution de la situation économique et financière partout au pays et à mettre en œuvre des programmes d'information sur la monnaie auprès des détaillants, des organismes d'application de la loi et des institutions financières.

La boussole de la Banque (en deuxième de couverture) définit trois engagements qui guident les employés dans la planification et l'exécution du travail de l'institution. En plus de notre « engagement envers les Canadiens », qui regroupe les principales responsabilités de la Banque, nous avons pris un engagement à l'égard de l'excellence, soit celui d'obtenir « les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde », ainsi qu'un engagement à offrir un milieu de travail de qualité supérieure, qui favorise le perfectionnement professionnel, le respect et la réussite.

Le personnel de la Banque réunit des employés provenant d'horizons professionnels et opérationnels très variés, recrutés partout au Canada et ailleurs dans le monde. L'institution tire profit de cette diversité et encourage l'expression d'idées nouvelles ainsi que le recours à des solutions novatrices pour relever les défis liés à ses activités. Elle appuie le perfectionnement de ses employés en leur offrant des occasions d'apprentissage telles que la participation à des colloques, à des comités de travail de même qu'à des réunions d'information et rencontres internationales, ainsi que de l'encadrement en cours d'emploi donné par des spécialistes. Le personnel bénéficie par ailleurs de tout l'appui nécessaire pour apprendre et mettre en pratique les deux langues officielles. Comme environ 65 % de l'effectif possède une connaissance fonctionnelle de ces deux langues, le français et l'anglais sont régulièrement utilisés dans le milieu de travail. Les employés jouissent aussi de conditions de travail flexibles, de diverses options en matière de soins médicaux et d'avantages sociaux, et d'une rémunération qui récompense le rendement. Pour la guider dans ses efforts visant à préserver un milieu de travail exceptionnel, la Banque sonde périodiquement son personnel.

Des précisions sur la Banque et les possibilités de carrière qu'elle propose figurent à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/rh/index.html.

Tout compte fait — la Banque du Canada vue de l'extérieur

Il y a cinq ans, la Banque du Canada a inauguré une collection de livres commémoratifs portant sur différents aspects du travail et de l'histoire de la banque centrale du pays. La publication, le 11 mars 2010, du cinquième et dernier volume, intitulé Tout compte fait, vient souligner le 75^e anniversaire de la Banque.

Tout compte fait présente le regard que divers observateurs — journalistes, caricaturistes, politiciens et universitaires — ont porté sur la Banque au fil des décennies. Les commentaires, parfois critiques, souvent colorés, reflètent l'évolution de la Banque dans son contexte.

On peut se procurer les cinq volumes à raison de 25 \$ l'exemplaire ou réunis dans un coffret pour la somme de 125 \$.

Pour de plus amples renseignements sur la collection de livres-souvenirs, consulter http://www.banqueducanada.ca/fr/publication/pub_rec-f.html.



Gouvernance

Le Conseil d'administration



Mark Carney 6* Gouverneur Nommé en 2008



Paul Jenkins 6, 7* Premier sous-gouverneur Nommé en 2003



William Black 1, 6, 8* Administrateur de société Halifax (Nouvelle-Écosse) Nommé en octobre 2006



Philip Deck 3, 5, 8 Président du conseil et de la direction, MKS Inc. Toronto (Ontario) Nommé en octobre 2006



Bonnie DuPont ^{3*, 4, 6, 8} Administratrice de société Calgary (Alberta) Nommée en octobre 2006



Douglas Emsley ^{2,5*,8} Président du conseil et président, Agriculture Development Corporation Regina (Saskatchewan) Nommé en juin 2007



Jock Finlayson 3, 4, 8 Vice-président directeur, Politiques, Business Council of British Columbia Vancouver (Colombie-Britannique) Nommé en juin 2007



Carol Hansell 3, 4*, 6, 8
Associée principale,
Davies Ward Phillips & Vineberg
s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Toronto (Ontario)
Nommée en octobre 2006



Brian Henley 5,7,8 Président et chef de la direction, Alec G. Henley & Associates Ltd. St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) Nommé en mars 2008



Daniel Johnson ^{2, 3, 8}
Avocat-conseil,
McCarthy Tétrault
s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal (Québec)
Nommé en avril 2008



David Laidley ^{2, 4, 8} Président émérite du conseil d'administration, Deloitte & Touche S.r.l./S.E.N.C.R.L. (Canada) Montréal (Québec) Nommé en juin 2007



Leo Ledohowski ^{2,5,8} Président du conseil et président, Canad Inns Winnipeg (Manitoba) Nommé en mars 2008



Richard McGaw ^{4,7,8} Professeur, département d'économie, Université du Nouveau-Brunswick Fredericton (Nouveau-Brunswick) Nommé en mars 2008



Michael O'Brien 2*, 6,7,8 Conseiller d'affaires, Cabinet d'avocats McInnes Cooper Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) Nommé en octobre 2006



Michael Horgan ⁶ Sous-ministre des Finances Membre d'office

- 1. Administrateur principal
- 2. Membre du Comité de la vérification et des finances
- 3. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
- 4. Membre du Comité de gouvernance
- 5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
- 6. Membre du Comité de direction
- 7. Membre du Comité des pensions
- 8. Membre du Comité spécial
- * Assure la présidence du Comité

Le cadre législatif et le mandat de la Banque

La Loi sur la Banque du Canada (S.R., 1985, c. B-2) fixe le cadre législatif dans lequel s'inscrivent le mandat et la gouvernance de la Banque. Conformément à son mandat, qui est de favoriser la prospérité économique et financière du Canada, la Banque mène la politique monétaire de façon à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Son rôle consiste également à promouvoir la stabilité et l'efficience du système financier, à exercer une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement canadiens et à émettre des billets de banque sûrs et de grande qualité. À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque gère les réserves de change, la dette publique et les opérations de trésorerie. On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet à l'adresse http:// www.banqueducanada.ca/fr/bref/legislation-f.html.

La gouvernance de la Banque

Aux termes de la Loi sur la Banque du Canada, le gouverneur est à la fois le premier dirigeant de l'institution et le président du Conseil d'administration de celle-ci. Il a compétence expresse sur les activités de la Banque décrites dans le mandat de cette dernière, notamment quant à la formulation et à la mise en œuvre de la politique monétaire, et il en assume la responsabilité.

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance de la gestion et de l'administration de la Banque, en particulier pour ce qui concerne la planification stratégique et la gestion des risques, les finances et la comptabilité, les ressources humaines, les autres politiques internes et les activités du Conseil même. Le Conseil et le gouverneur travaillent en étroite collaboration; en effet, pour que le gouverneur puisse conduire efficacement les affaires de la Banque, il est essentiel que le Conseil exerce une supervision efficace en matière de finances et d'administration.

Le Conseil et la Banque revoient périodiquement et prennent en considération les pratiques optimales pertinentes en vigueur dans d'autres institutions publiques, banques centrales et organisations du secteur privé dans le but d'améliorer sans cesse la qualité de la gouvernance et d'atteindre l'excellence à cet égard.

Le rôle du Conseil

Composition

Le Conseil comprend le gouverneur, le premier sousgouverneur ainsi que douze administrateurs indépendants nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sousministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil et ses comités ont adopté le texte de leurs mandats respectifs, dans lesquels sont énoncées leurs diverses responsabilités et celles de leurs présidents. Avant le début de l'année civile, le Conseil et les comités conviennent de plans de travail écrits. Par souci d'efficacité, le Conseil est secondé dans l'exercice de ses fonctions par ses comités permanents, qui lui font des recommandations sur les questions relevant de leur compétence. Ces comités sont actuellement les suivants :

- Le **Comité de la vérification et des finances** assure, au nom du Conseil, la supervision des questions financières à la Banque, y compris le plan à moyen terme de celle-ci, le budget annuel et les charges (366 millions de dollars en 2009). Le Comité surveille le travail des vérificateurs internes et gère la relation avec les vérificateurs externes de l'institution, qui sont nommés par le gouverneur en conseil (le Cabinet).
- Le Comité des ressources humaines et de la rémunération assume le rôle de surveillance dévolu au Conseil en ce qui touche les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, les politiques de rémunération, la planification de la relève, le rendement des cadres supérieurs ainsi que la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Cette dernière est fixée en fonction des échelles établies par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction du Conseil du Trésor, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil (le Cabinet).
- Le **Comité de gouvernance** veille, au nom du Conseil, au respect des pratiques de gouvernance institutionnelle et, à cette fin, il procède annuellement à l'évaluation de l'efficacité du Conseil, à la revue de la composition et de la présidence des comités, ainsi qu'à l'examen des mandats du Conseil et de ses comités.

- Le Comité des projets d'immobilisations (créé en 2009) exerce, au nom du Conseil, une surveillance des projets d'immobilisations d'envergure réalisés par la Banque.
- Le **Comité des pensions** supervise les fonctions qui incombent à la Banque à titre d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, notamment l'administration des prestations de retraite et la gestion du Fonds de pension en fiducie, dont l'actif se chiffrait à environ 934,8 millions de dollars à la fin de 2009. Le Comité est constitué de trois administrateurs indépendants et de trois membres de la direction, et il est présidé par le premier sous-gouverneur. À toute réunion du Comité, au moins deux administrateurs indépendants doivent être présents pour qu'il y ait quorum.

En 2009, le Conseil a tenu séance à six occasions, tout comme le Comité de la vérification et des finances et le Comité des projets d'immobilisations; le Comité de gouvernance a tenu quatre réunions, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, sept, et le Comité des pensions, cinq.

Par ailleurs, la Loi sur la Banque du Canada prévoit la création d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil. Le Comité de direction s'est réuni à deux reprises en 2009. Tous les administrateurs sont invités à assister à la réunion du Comité de direction qui a lieu en juillet pour les informer de la situation économique entre les réunions de juin et de septembre. Le Comité de direction rend compte de ses activités au Conseil après chaque réunion.

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce, en vertu de la Loi, la double fonction de président du Conseil et de premier dirigeant de la Banque; c'est pourquoi les administrateurs indépendants élisent un administrateur principal dont le rôle consiste à accroître l'efficacité du Conseil et à faire la liaison entre ce dernier et la direction de la Banque. Le mandat de l'administrateur principal est décrit dans un document adopté par le Conseil. Au cours des réunions du Conseil et des comités, les administrateurs indépendants tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs

indépendants. Le Comité de la vérification et des finances rencontre périodiquement à huis clos les vérificateurs internes et les vérificateurs externes. Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants, aux frais de la Banque, comme l'a fait le Comité des ressources humaines et de la rémunération en 2009 dans le cadre de la surveillance exercée à l'égard de l'examen de la rémunération globale de la Banque.

Efficacité du Conseil

Tous les ans, le Conseil réalise son autoévaluation au moyen d'entretiens individuels menés par l'administrateur principal avec chacun des administrateurs, auxquels s'ajoute une enquête visant à recueillir les avis des administrateurs sur différents aspects du fonctionnement, de la gouvernance et de l'efficacité du Conseil. Les questionnaires sont remplis électroniquement et les résultats globaux sont présentés aux administrateurs, qui en débattent ouvertement. Le Conseil a dressé et tient à jour le profil des compétences des administrateurs et relève les écarts ou lacunes par rapport à celui-ci. Lorsqu'ils entrent en fonction, les nouveaux administrateurs reçoivent une formation complète dans le cadre du dispositif d'accueil conçu à leur intention. Le Conseil analyse régulièrement les besoins de formation de ses membres concernant le fonctionnement de la Banque ou d'autres sujets d'intérêt. En 2009, il a adopté un programme prévoyant la tenue de séances d'information sur des thèmes liés aux activités de l'institution, données par des cadres supérieurs de la Banque lors des réunions du Conseil.

Chaque année, le Conseil organise une réunion à l'extérieur d'Ottawa et profite de l'occasion pour se familiariser avec les préoccupations locales et expliquer les politiques de la Banque. En 2009, cette réunion a eu lieu à Regina. Pour lui permettre de mieux comprendre le processus de formulation de la politique monétaire, le Conseil assiste aussi chaque année, en privé, à des exposés présentés par les conseillers spéciaux indépendants provenant du milieu universitaire ou du secteur privé et détachés auprès de la Banque.

En 2009, le Conseil a mis en place un portail Web offrant à ses membres un accès sécurisé à tous les documents récents et anciens relatifs à ses activités, éliminant ainsi les inconvénients et les coûts associés à la livraison des documents du Conseil à l'ensemble de ses membres.



Le Conseil de direction (de gauche à droite): Pierre Duguay, sous-gouverneur; Timothy Lane, sous-gouverneur; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; Mark Carney, gouverneur; John Murray, sous-gouverneur; David Longworth, sous-gouverneur

Renseignements supplémentaires sur le Conseil

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil d'administration de la Banque et ses activités en 2009, y compris sur les mandats et la composition du Conseil et des comités ainsi que sur l'assiduité aux réunions et la rémunération des administrateurs, on peut consulter le site Web de la Banque, à l'adresse suivante : http://www.banqueducanada.ca/fr/bref/conseil_admin.html.

Le Comité de nomination du Programme de bourses de recherche est présidé par l'un des membres du Conseil. Le rôle de ce comité est décrit en détail dans le site Web de la Banque à http://www.banqueducanada.ca/fr/bourses/gouv_processus_selection.html. Les points saillants du Programme de bourses de recherche de la Banque mené cette année se trouvent à la section du présent rapport consacrée à la politique monétaire.

Surveillance exercée par le Conseil

Pour remplir son mandat, le Conseil d'administration se concentre sur les aspects de la gouvernance qui revêtent une importance particulière pour le fonctionnement efficace de la Banque. En 2009, le Conseil a, en plus de ses activités habituelles, exercé son rôle de surveillance dans divers domaines d'importance.

- Le Conseil a participé activement à l'examen du plan à moyen terme 2010-2012 de la Banque, depuis l'étude des différents éléments du plan triennal à chacune de ses réunions à compter du dernier trimestre de 2008, jusqu'à l'approbation de la version définitive, en juin 2009.
- Le Comité des ressources humaines et de la rémunération a suivi les travaux d'examen de la rémunération globale de la Banque effectués en 2009 en les commentant au fur et à mesure de leur avancement à l'occasion de ses réunions régulières et extraordinaires et en approuvant les recommandations formulées à l'issue de ces travaux.
- En octobre 2009, dans la foulée de l'annonce du départ du premier sous-gouverneur, le Conseil, en conformité avec ses responsabilités aux termes de la Loi sur la Banque du Canada, a mis sur pied un comité spécial

chargé du processus de recherche devant conduire à la nomination d'un successeur, par le Conseil, en février 2010, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil (le Cabinet).

Le rôle du Conseil de direction

Le gouverneur partage la responsabilité des décisions relatives à la politique monétaire, à la stabilité financière et à l'orientation stratégique de la Banque avec ses collègues du Conseil de direction, soit le premier sousgouverneur et les quatre sous-gouverneurs. Le Conseil fonctionne par consensus pour formuler, mettre en œuvre et communiquer sa politique monétaire et ses décisions en matière de stabilité financière, avec l'appui des départements d'analyse économique et du département des Communications.

L'orientation stratégique de la Banque est énoncée dans son plan à moyen terme, qui décrit les résultats visés, les objectifs, les priorités et les stratégies financières qui guideront les activités de l'institution au cours de la période de 2010 à 2012. Les principaux éléments de ce plan, que l'on peut consulter à http://www.banquedu canada.ca/fr/pdf/mtp_corporate_plan_2009f.pdf, sont décrits dans les pages suivantes du présent rapport.

Le rôle du Comité de gestion interne

Présidé par le premier sous-gouverneur, le Comité de gestion interne est chargé de superviser les opérations générales de la Banque et les politiques institutionnelles. En font partie les chefs de département et les conseillers responsables de l'administration générale. Le Comité assure un leadership et fournit des conseils en ce qui a trait aux politiques de la Banque et aux questions de gestion et de communication, et formule des recommandations qu'il soumet pour approbation au Conseil d'administration.



Le Comité de gestion interne (de gauche à droite): Brigid Janssen, chef, Communications; Carole Briard, chef, Services des technologies de l'information; W. John Jussup, avocat général et secrétaire général; Colleen Leighton, chef, Services généraux; Janet Cosier, conseillère, Planification stratégique et gestion des risques; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; Sheila Vokey, chef, Services financiers; Sheila Niven, conseillère

Commentaire de la direction

Résumé des résultats financiers pour 2009

Les résultats financiers contenus dans les états financiers de la Banque sont fonction des activités entreprises par l'institution à l'appui de son mandat, lequel consiste à favoriser la prospérité économique du pays. La Banque n'a pas pour objectif de maximiser ses bénéfices. La présente section du Rapport annuel renferme le commentaire de la direction sur les résultats financiers de l'exercice.

Bilan de la Banque

En 2009, les actifs et les passifs inscrits au bilan de la Banque ont diminué de 7 229 millions de dollars par rapport à 2008, baisse principalement attribuable à la contraction de la demande de liquidités à plus d'un jour au sein du système financier canadien.

À la mi-octobre 2008, en réaction à l'intensification de la crise financière mondiale, la Banque a annoncé qu'elle prendrait plusieurs mesures afin de procurer des liquidités exceptionnelles au système financier, ce qui a eu pour effet d'accroître la taille du bilan au 31 décembre 2008 comparativement à l'exercice précédent. En 2009, la Banque a continué de fournir des liquidités à plus d'un jour par l'intermédiaire de prises en pension et de la facilité de prêt à plus d'un jour en dollars canadiens. Compte tenu de l'amélioration des conditions au sein des marchés de financement, la Banque a annoncé en septembre qu'elle mettrait un terme à son mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés et à sa facilité de prêt à plus d'un jour en dollars canadiens à la fin d'octobre 2009. En outre, les opérations ordinaires de prise en pension à plus d'un jour, qui étaient effectuées chaque semaine, l'ont été par la suite toutes les deux semaines, et elles sont devenues mensuelles le 19 janvier 2010.

Dans le bilan de la Banque, les « Titres achetés dans le cadre de conventions de revente » ont reculé de 9 952 millions de dollars par rapport à 2008, diminution qui s'explique par la fin du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés et le volume réduit d'opérations de prise en pension à plus d'un jour dans la dernière partie de 2009. Les « Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements » sont tombées à zéro durant l'année, en raison de l'expiration de la facilité de prêt à plus d'un jour en octobre 2009. Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par les placements de la Banque dans les bons du Trésor, qui ont augmenté de 1 967 millions de dollars en 2009.

Au passif de la Banque, les dépôts des « Membres de l'Association canadienne des paiements » ont crû de 2 974 millions de dollars. Cette hausse résulte de la décision prise par la Banque en avril 2009 de relever à 3 000 millions de dollars les soldes de règlement journaliers visés lorsqu'elle a abaissé à 25 points de base le taux cible du financement à un jour, soit le taux auquel elle rémunère les dépôts des institutions financières. En maintenant l'ensemble des soldes des participants au Système de transfert de paiements de grande valeur à des niveaux bien supérieurs à leurs besoins, la Banque crée un incitatif pour que les fonds à un jour se négocient au taux qu'elle verse sur les dépôts. Les « Billets de banque en circulation », passif généré par l'émission des billets de banque canadiens, ont atteint 55 468 millions de dollars au 31 décembre 2009, en hausse de 3 % comparativement à 2008, malgré la contraction de l'économie. Ces augmentations du passif ont été compensées par le recul de la valeur des dépôts du gouvernement du Canada, qui est passée de 23 604 millions de dollars en 2008 à 11 848 millions en 2009, diminution liée directement à celle des soldes des dépôts du gouvernement canadien requis pour soutenir les opérations d'injection de liquidités à plus d'un jour.

État du résultat net

Revenus

La Banque tire ses revenus principalement des intérêts produits par les titres d'État qu'elle détient. En 2009, ses revenus ont régressé de 518 millions de dollars, soit 23 %, par rapport à 2008.

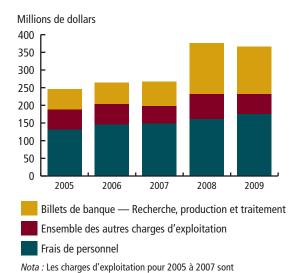
Les revenus issus des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada en 2009 se sont chiffrés à 1 620 millions de dollars, en baisse de 487 millions, soit 23 %, comparativement à 2008. Ce résultat est attribuable surtout à la diminution du rendement des placements à court terme, conjuguée au recul de la valeur moyenne du portefeuille de bons du Trésor. Des rendements plus bas ont également entamé les revenus d'intérêts provenant des prises en pension, en dépit d'une hausse des soldes moyens tout au long de l'année. De façon similaire, les intérêts versés sur les dépôts ont fléchi par suite de la réduction des taux d'intérêt, même si le niveau moyen des dépôts du gouvernement canadien et des membres de l'Association canadienne des paiements était plus élevé en 2009 qu'en 2008.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation visent à soutenir les activités de la Banque dans l'exécution de ses quatre grandes fonctions: Politique monétaire, Système financier, Monnaie et Gestion financière. En 2009, les charges d'exploitation de la Banque ont totalisé 366 millions de dollars, en baisse de 10 millions par rapport à 2008 (voir la note 14 des états financiers).

Les charges liées aux « Billets de banque — Recherche, production et traitement », qui font partie de la fonction Monnaie, ont reculé de 15 millions de dollars en raison de la régression du volume de billets imprimés en 2009. Celui-ci avait été exceptionnellement élevé en 2008 à cause des retards de production survenus en 2007. Les

Charges d'exploitation



présentées déduction faite du coût des services relatifs

aux titres destinés aux particuliers, qui était recouvré en

totalité auprès du gouvernement du Canada.

« Frais de personnel », qui comprennent les traitements, les avantages sociaux et les autres frais connexes, ont augmenté de 14 millions de dollars. Environ 50 % de cette hausse est attribuable aux coûts plus élevés des avantages sociaux, notamment aux charges accrues associées aux avantages sociaux futurs, qui subissent les effets de la réduction de la valeur de l'actif des régimes de pension et de la diminution des taux d'intérêt servant à évaluer les obligations au titre des prestations constituées. L'autre moitié tient en grande partie aux modifications apportées à la rémunération pour tenir compte des tendances du marché du travail, à l'embauche de personnel supplémentaire par suite de la crise financière ainsi qu'à d'autres proiets. La baisse restante de 9 millions de dollars concerne principalement d'autres charges d'exploitation liées à la fonction Gestion financière, qui comprend le programme de placement des titres au détail. Les coûts ont reculé en 2009, en raison du volume plus faible de transactions relatives aux Obligations d'épargne du Canada, de l'efficience accrue de l'entreposage et de la distribution, et des coûts moindres des services d'exploitation des systèmes impartis.

Le montant transféré au Receveur général du Canada en 2009 était de 1 344 millions de dollars, soit quelque 508 millions de moins qu'en 2008.

Modifications comptables à venir

En tant qu'entreprise publique, la Banque sera tenue d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011. Lors de cet exercice, elle devra présenter ses chiffres comparatifs de 2010 conformément à ces normes et fournir un rapprochement avec les chiffres déclarés antérieurement aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour satisfaire aux exigences du passage aux IFRS, la Banque a créé en 2008 une équipe chargée du dossier et mis au point une approche formelle de conversion aux IFRS qui prévoit une fonction de surveillance assurée par un comité directeur et des rapports réguliers destinés au Comité de la vérification et des finances de la Banque. Le plan de transition comporte trois phases : l'évaluation diagnostique et la planification; l'évaluation et l'analyse détaillées; et enfin, la conversion et l'intégration. Après l'achèvement de la première phase du projet en 2008, la deuxième a été menée presque à terme en 2009.

Dans le cadre de la phase d'évaluation et d'analyse, l'équipe a effectué une analyse exhaustive des IFRS qui a permis de mettre en lumière toutes les différences

Faits saillants financiers du plan à moyen terme 2007-2009

L'année 2009 était la dernière année d'application du plan à moyen terme de la Banque intitulé Allons de l'avant : bâtissons l'avenir ensemble. Le plan mettait l'accent sur trois priorités stratégiques : le renouvellement de l'infrastructure de l'institution, la création d'un milieu de travail exceptionnel et l'adoption de pratiques d'avant-garde qui favorisent la saine gouvernance.

Le cadre financier du plan à moyen terme diffère des états financiers vérifiés en ce sens qu'il ne comprend pas les charges associées aux avantages sociaux futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant ni celles liées à l'approvisionnement en billets de banque, en raison de leur volatilité. En effet, les avantages sociaux futurs sont sensibles aux variations des taux d'actualisation de fin d'exercice employés pour l'évaluation des obligations financières futures, alors que le coût des billets de banque est soumis aux aléas des fluctuations des besoins en billets d'une année à l'autre. Les coûts des services relatifs aux titres destinés aux particuliers étaient également exclus du cadre financier du plan, puisque, au moment de l'élaboration de ce dernier, ils étaient recouvrés auprès du ministère des Finances.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les charges découlant des opérations liées aux titres destinés aux particuliers ne sont plus recouvrées auprès du ministère des Finances, d'où la hausse notable des charges réelles de la Banque pour 2008 et au-delà, par rapport aux exercices précédents. Le graphique ci-dessous illustre l'incidence de ce changement sur les estimations du plan à moyen terme et donne un profil financier révisé du plan triennal. Les paragraphes qui suivent présentent un survol des éléments du plan à moyen terme ayant des répercussions financières considérables.

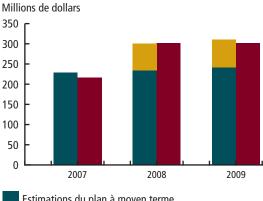
En 2007, la priorité consistait à établir un environnement à haute disponibilité robuste pour les systèmes bancaires essentiels. Ce projet ayant été mené à bonne fin en 2008, la Banque a désormais l'assurance que ces systèmes continueront de fonctionner avec un haut degré de fiabilité.

En 2009, l'Environnement informatique destiné à l'analyse économique a été presque totalement achevé, ce qui a procuré d'importantes capacités d'analyse additionnelles et facilité les interventions de la Banque face à la crise financière mondiale. Ce nouvel environnement a nécessité le renouvellement de l'infrastructure et des processus opérationnels relatifs à la gestion des données, à la recherche et à l'analyse.

L'élaboration de la prochaine génération de billets de banque se déroule selon le calendrier prévu, et le lancement des premières coupures débutera en 2011.

Dans l'ensemble, tel qu'il est indiqué dans le profil financier du plan à moyen terme, y compris l'ajustement au chapitre des opérations liées aux titres destinés aux particuliers, les résultats pour les trois années concordent avec les attentes énoncées dans le cadre financier du plan.

Profil financier du plan à moyen terme (PMT)



Estimations du plan à moyen terme

Incidence des services relatifs aux titres destinés aux particuliers (non prise en compte dans le PMT)

Résultats réels comparatifs

Nota: Les résultats réels comparatifs correspondent à ceux qui sont présentés à la note complémentaire 14 aux états financiers, diminués des avantages sociaux futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant ainsi que des coûts d'approvisionnement en billets.

par rapport aux méthodes comptables existantes. Des séances de formation et de sensibilisation à ces normes ont été données à l'interne, et des recommandations en matière de méthodes comptables ont été soumises au Comité de la vérification et des finances. Ces recommandations devraient être approuvées au premier semestre de 2010.

À l'heure actuelle, la direction n'est pas en mesure de quantifier l'incidence de l'adoption future des IFRS sur les états financiers de la Banque, mais elle a déterminé que les répercussions pourraient s'avérer importantes. Aucun changement appréciable n'est prévu en ce qui concerne les technologies de l'information et les systèmes de données par suite de la conversion aux IFRS. La direction s'attend à ce que les éléments les plus touchés des états financiers soient ceux des avantages sociaux futurs et des instruments financiers, en raison des différences liées à l'évaluation aux termes des IFRS.

Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) poursuit actuellement plusieurs projets, dont certains influeront sur les IFRS s'appliquant à la Banque. Celleci suivra avec une attention particulière les projets de l'IASB relatifs aux instruments financiers et aux avantages sociaux, qui pourraient entraîner une révision des normes publiées avant 2011. Toute révision pourrait avoir d'importantes incidences sur les états financiers de la Banque et amener la direction à revoir son évaluation des effets transitoires.

Le plan à moyen terme 2010-2012 de la Banque

En juin 2009, le Conseil d'administration a approuvé le plan à moyen terme pour la période allant de 2010 à 2012, intitulé Atteignons l'excellence ensemble. Ce plan se trouve dans le site Web de l'institution, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/pdf/mtp_corporate_ plan_2009f.pdf.

Afin de relever les défis à venir, la Banque s'appuiera sur ses réalisations des trois dernières années et se concentrera sur trois priorités : mener des travaux de pointe en matière de recherche et d'analyse des politiques; renforcer la résilience de ses systèmes et son infrastructure; attirer, retenir et motiver des employés talentueux. Le cadre financier du plan à moyen terme prévoit une croissance annuelle moyenne des charges d'exploitation de l'ordre

de 4 % pour les trois années visées par le plan, à l'appui des responsabilités de la Banque au chapitre de la politique monétaire, du système financier, de la monnaie et de la gestion financière.

Gestion des risques

Apercu

La Banque dispose d'un cadre intégré et bien établi de gestion des risques qui lui permet de cerner, de gérer et de surveiller les principaux secteurs de risque, notamment les risques relatifs à ses activités, à sa réputation et à ses projets ainsi que les risques financiers et opérationnels. Lors du processus annuel d'autoévaluation, les cadres supérieurs déterminent et évaluent les risques les plus susceptibles d'empêcher la Banque de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs. Ils examinent alors les stratégies de gestion des risques et les modifient au besoin.

Cadre de gestion des risques et structure de gouvernance

Le cadre de gestion des risques de la Banque s'appuie sur une solide structure de gouvernance. Les responsabilités des principales parties intervenant dans la gestion des risques sont décrites ci-après.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration supervise le processus de gestion des risques en procédant à un examen annuel du tableau de bord des risques de la Banque et en assistant tout au long de l'année à des exposés portant sur les risques associés à chaque fonction. Le Conseil bénéficie du soutien du Comité de la vérification et des finances pour remplir ses obligations en matière de gestion des risques rattachés à la communication de l'information financière liée au bilan de la Banque et en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles internes.

La Haute Direction

Chaque année, les secteurs de risque institutionnel et les méthodes employées pour les gérer sont examinés et discutés avec le Conseil de direction et le Comité de gestion interne. Les sous-gouverneurs et les chefs de département sont comptables devant le gouverneur et le premier sous-gouverneur de la gestion des risques institutionnels touchant à leurs champs de responsabilité respectifs. Dans le cadre du suivi régulier des activités

Comme dans le plan précédent, l'approvisionnement en billets de banque et les avantages sociaux futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant ne sont pas pris en compte. Deux grands projets sont également exclus du nouveau plan, soit l'amélioration de la continuité des opérations et la modernisation du siège de la Banque.

de la Banque, le Conseil de direction passe en revue toute modification importante des niveaux de risque ainsi que tout nouveau secteur de risque signalé au cours de l'année, et en informe sans délai le Conseil d'administration.

Le Bureau de surveillance des risques financiers

Entité indépendante dont s'est dotée la Banque, le Bureau de surveillance des risques financiers suit de près les risques financiers associés au bilan de la Banque du Canada et fait état de ses observations à cet égard. En outre, il rend compte au ministère des Finances et à la Banque du rendement des placements ainsi que des risques liés aux activités de gestion de la dette et des réserves de change du gouvernement canadien.

Les Services financiers et la Vérification interne

Les Services financiers sont chargés de la planification financière, de la comptabilité et de la communication de l'information financière. Des systèmes de contrôle interne adéquats servent à assurer la protection des actifs et la production de rapports financiers fiables. La Vérification interne, qui relève du Comité de la vérification et des finances, examine périodiquement et de façon indépendante les activités de la Banque, y compris la gestion des risques, afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne instaurés par la direction pour gérer les risques. Ce processus permet de fournir une assurance raisonnable que les objectifs seront atteints.

Le Groupe de travail sur la gestion des risques

Le Groupe de travail sur la gestion des risques, composé de cadres venant de tous les secteurs de l'institution, veille au bon déroulement du processus annuel d'autoévaluation des risques de la Banque. Ses membres se réunissent tous les trois mois pour examiner le profil de risque de l'organisation et discuter des initiatives en cours dans leurs départements respectifs relativement à la gestion des risques.

Risque financier

Le risque financier a trait à la gestion des actifs et des passifs financiers de la Banque. Au cours de l'exercice, les opérations menées pour accroître la liquidité n'ont eu que de faibles répercussions sur les niveaux de risque de crédit et de risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit — Il s'agit du risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est très peu exposée à ce risque compte tenu de la qualité supérieure des titres qu'elle détient et parce que, aux termes de l'article 18 de la Loi sur la Banque du Canada, elle ne peut prêter de fonds sans garantie. Elle soumet tous les actifs qui lui sont remis en garantie à des critères d'admissibilité rigoureux et exige que leur montant dépasse celui du prêt consenti.

Aux fins des prises en pension à plus d'un jour, la Banque surveille quotidiennement la juste valeur de ces actifs et, lorsque celle-ci tombe au-dessous d'un certain seuil, procède à un appel de marge. Chaque contrepartie se voit imposer un plafond de soumission et est assujettie à une limite globale maximale en fonction de sa note de crédit.

Risque de taux d'intérêt — Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

En 2009, le risque de taux d'intérêt a légèrement augmenté par suite de l'achat par la Banque de bons du Trésor supplémentaires parallèlement à l'expiration de certaines opérations d'injection de liquidités à plus d'un jour. Les bons du Trésor sont le seul élément d'actif financier que l'institution comptabilise à sa juste valeur.

La note complémentaire 6 aux états financiers renferme plus de précisions sur le risque financier de la Banque.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque d'incidences négatives touchant les biens, les ressources ou les besoins opérationnels de la Banque, attribuables à des personnes, à des processus ou à des systèmes, ou encore provenant de sources extérieures (notamment des partenaires ou des fournisseurs externes). Il fait partie de l'une des grandes catégories de risque qui font l'objet d'une évaluation et d'un suivi par la direction de la Banque. La surveillance des événements survenus au cours de l'année permet à l'institution de repérer les sources potentielles de risque et de cerner l'évolution des tendances au fil du temps, ce qui est important pour la planification et l'affectation des ressources.

Par ailleurs, la Banque dispose de plans d'urgence afin d'assurer la continuité de ses opérations au cas où ses activités régulières seraient perturbées. Ces plans sont axés sur la poursuite des opérations bancaires essentielles, la sécurité du personnel et la protection des actifs de l'institution.





RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité face à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers ainsi qu'au regard du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque, et possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification et des finances a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification et des finances pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.

M. Carney, gouverneur

Ottawa (Canada) Le 22 janvier 2010 S. Vokey, CA, comptable en chef

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la « Banque »)

Nous avons vérifié le bilan de la Banque au 31 décembre 2009 ainsi que l'état du résultat net, l'état du résultat étendu, l'état de l'évolution du capital et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par les cabinets Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 23 janvier 2009.

KPMG S.R.L./S.EN.C.R.L

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Comptables agréés Experts-comptables autorisés PRICEWATERHOUSECOOPERS s.r.l./S.E.N.C.R.L. Comptables agréés Experts-comptables autorisés

Pricewaterhouse Coopers S.R.L. / S.E.N.E.R.L.

Ottawa (Canada) Le 22 janvier 2010

BILAN

au 31 décembre (En millions de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse et dépôts en devises (note 3)	20,4	119,5
Prêts et créances		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente (note 4a)	25 374,8	35 326,9
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 4b)	-	1 902,3
Autres créances	2,2	4,5
	25 377,0	37 233,7
Placements (note 5)		
Bons du Trésor du Canada	13 684,0	11 717,1
Obligations du gouvernement du Canada	31 986,2	29 267,7
Autres placements	38,0	38,0
	45 708,2	41 022,8
Immobilisations corporelles (note 7)	150,5	140,5
Autres éléments d'actif (note 8)	98,6	67,0
	71 354,7	78 583,5
PASSIF ET CAPITAL		
Billets de banque en circulation (note 9)	55 467,9	53 731,3
Dépôts (note 10)		
Gouvernement du Canada	11 847,6	23 604,0
Membres de l'Association canadienne des paiements	2 999,6	25,9
Autres dépôts	703,0	783,3
	15 550,2	24 413,2
Autres éléments de passif (note 11)	199,8	226,1
	71 217,9	78 370,6
Capital (note 13)	136,8	212,9
	71 354,7	78 583,5

Engagements, éventualités et garanties (note 15)

M. Carney, gouverneur

M.L. Non

Au nom du Conseil

M. L. O'Brien, FCA, président du Comité de la vérification et des finances

W. A. Black,

administrateur principal

S. Vokey, CA, comptable en chef

ÉTAT DU RÉSULTAT NET

pour l'exercice terminé le 31 décembre (En millions de dollars)

	2009	2008
REVENUS		
Intérêts créditeurs sur les placements	1 619,8	2 107,1
Revenus de dividendes	4,5	4,2
Gains réalisés sur la vente de bons du Trésor du Canada	16,1	31,5
Intérêts créditeurs sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente	178,2	212,9
Autres revenus	0,1	8,5
Intérêts débiteurs sur les dépôts	(109,0)	(136,1)
	1 709,7	2 228,1
CHARGES par fonction (notes 1 et 14)		
Politique monétaire	74,2	67,8
Système financier	51,2	54,5
Monnaie	137,1	142,2
Gestion financière	103,5	111,4
	366,0	375,9
RÉSULTAT NET	1 343,7	1 852,2

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU

pour l'exercice terminé le 31 décembre (En millions de dollars)

	2009	2008
RÉSULTAT NET	1 343,7	1 852,2
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU Variation des gains nets non réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(60,0)	89,7
Reclassement des gains réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(00,0)	30,1
au cours de l'exercice	(16,1)	(31,5)
	(76,1)	58,2
RÉSULTAT ÉTENDU	1 267,6	1 910,4

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU CAPITAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre (En millions de dollars)

(En millions de dollars)	2009	2008
CAPITAL-ACTIONS	5,0	5,0
RÉSERVE LÉGALE	25,0	25,0
		ŕ
RÉSERVE SPÉCIALE		
Solde au début de l'exercice	100,0	100,0
Attribution du résultat net	-	-
Solde à la fin de l'exercice	100,0	100,0
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde au début de l'exercice	-	-
Résultat net	1 343,7	1 852,2
Transfert au Receveur général du Canada (note 13)	(1 343,7)	(1 852,2)
Solde à la fin de l'exercice	-	-
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Solde au début de l'exercice	82,9	24,7
		•
Autres éléments du résultat étendu	(76,1)	58,2
Solde à la fin de l'exercice	6,8	82,9
CAPITAL (note 13)	136,8	212,9

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre (En millions de dollars)

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts reçus	2 000,3	2 379,5
Dividendes reçus	4,5	4,2
Charges recouvrées et autres produits reçus	13,0	43,9
Intérêts payés	(109,0)	(136,8)
Sorties de fonds — Fournisseurs et employés	(390,4)	(349,8)
Diminution (augmentation) nette des avances aux membres		
de l'Association canadienne des paiements	1 900,6	(1 899,2)
(Diminution) augmentation nette des dépôts	(8 862,9)	21 432,6
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre		
de conventions de revente	236 367,8	192 416,4
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	(226 463,2)	(223 704,4)
Rachat de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(724,8)	(5 989,3)
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	724,8	5 989,3
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	4 460,7	(9 813,6)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
(Augmentation) diminution nette des bons du Trésor du Canada	(2 177,3)	8 517,1
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(6 537,8)	(3 888,4)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	3 817,4	3 988,7
Achat d'immobilisations corporelles	(25,9)	(18,5)
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées aux activités de placement	(4 923,6)	8 598,9
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
	1 736,6	3 166,1
Augmentation nette des billets de banque en circulation		
Montant versé au Receveur général du Canada	(1 372,3)	(1 836,0)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	364,3	1 330,1
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DU CHANGE SUR LES DÉPÔTS EN DEVISES	(0,5)	0.0
SOR LES DEPOTS EIN DEVISES	(0,3)	0,8
(DIMINITION) ALICAMENTATION DE L'ENCAICCE		
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS EN DEVISES	(99,1)	116,2
ET DES DEPOTS EN DEVISES	(55,1)	110,2
ENCAISSE ET DÉPÔTS EN DEVISES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	119,5	3,3
LINCAISSE ET DEFOTS EN DEVISES AO DEBOT DE L'EXERCICE	110,0	
ENCAISSE ET DÉPÔTS EN DEVISES À LA FIN DE L'EXERCICE	20,4	119,5
ENCAISSE ET DEPOTS EN DEVISES A LA FIN DE L'EXERCICE	20,1	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Fonctions de la Banque du Canada

Les responsabilités de la Banque du Canada (la « Banque ») sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, la stabilité du système financier, une monnaie sûre et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficience du système financier au Canada et dans le monde.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à en décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière de haute qualité efficaces et efficients à titre d'agent financier du gouvernement du Canada, ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et satisfont aux exigences de ses statuts administratifs et de la *Loi sur la Banque du Canada* en matière de comptabilité et d'informations à fournir. Les principales conventions comptables de la Banque sont résumées ci-dessous. Ces normes ont été mises en application de manière uniforme pour les deux exercices, à moins d'indication contraire.

a) Modifications aux conventions comptables

Au cours de l'exercice, conformément aux nouvelles normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), la Banque a adopté les normes comptables suivantes :

Actifs incorporels

Le 1^{er} janvier 2009, la Banque a adopté le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*, du *Manuel de l'ICCA*. Ce nouveau chapitre donne des indications sur l'identification, la comptabilisation et l'évaluation d'actifs incorporels acquis à l'extérieur ou générés en interne et exige leur présentation séparée (note 7). La mise en application de cette norme n'a pas entraîné de modifications à la comptabilisation ou à l'évaluation des actifs incorporels. Les actifs incorporels sont présentés sous le poste « Immobilisations corporelles » du *Bilan*.

Instruments financiers — Informations à fournir et présentation

En juin 2009, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3862, Instruments financiers — Informations à fournir, du Manuel de l'ICCA. Ces modifications, applicables aux exercices se terminant à compter du 30 septembre 2009, visent à améliorer les informations fournies au sujet des évaluations à la juste valeur, y compris quant à la fiabilité relative des données utilisées pour ces évaluations. Elles se traduisent également par une nouvelle définition du risque de liquidité et par des améliorations quant aux informations fournies au sujet du risque de liquidité rattaché aux instruments financiers. Les informations améliorées découlant de cette norme ont été intégrées à la note 6.

b) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses en se fondant sur les informations disponibles à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations concernent principalement les prestations de pension et autres avantages sociaux futurs ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers et actifs remis en garantie.

c) Constatation des revenus

Placements

Les revenus d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes tirés des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

Les gains réalisés sur la vente de bons du Trésor du Canada, qui correspondent à l'excédent du produit sur le coût après amortissement, sont constatés au moment de la vente en tant que reclassement d'« Autres éléments du résultat étendu ».

Autres

Les intérêts gagnés sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les « Autres revenus », qui pour l'essentiel comprennent les intérêts sur les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements, sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Régime d'avantages sociaux

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts attendus des soins de santé.

La charge (revenu) constatée au titre des régimes pour l'exercice comprend le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts, le rendement prévu des actifs des régimes, ainsi que l'amortissement du coût non constaté des prestations au titre des services passés, des pertes (gains) actuarielles et de l'obligation (de l'actif) transitoire. Le calcul du rendement prévu des actifs des régimes pour l'exercice est fondé sur la valeur marchande de ces actifs et est effectué selon une méthode

reposant sur la valeur liée au marché. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de la valeur marchande des actifs des régimes est amorti sur cinq ans.

L'excédent des pertes (gains) actuarielles cumulatives nettes dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs à la date des modifications.

Le 1^{er} janvier 2000, la Banque a adopté, sur une base prospective, la nouvelle norme comptable s'appliquant aux avantages sociaux futurs. Les soldes transitoires initiaux sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue, à la date de l'adoption, des participants actifs.

e) Conversion des devises

Les revenus de placements en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates du *Bilan*. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux « Autres revenus ».

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, à la suite de quoi ils sont inscrits selon leur classement. Les coûts de transaction sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers. La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur au moyen des prix cotés sur un marché ou au coût s'ils ne sont pas négociés sur un marché actif. Les variations non réalisées de la valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente détenus à leur juste valeur sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat étendu ».

Les bons du Trésor du Canada et les autres placements constituent les actifs financiers de la Banque classés comme étant disponibles à la vente.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût après amortissement, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations du gouvernement du Canada sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

La Banque n'a classé aucun de ses actifs financiers comme étant détenu à des fins de transaction.

Tous les autres actifs financiers sont classés dans les prêts et créances. À la suite de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût après amortissement, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale. La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers comme étant détenu à des fins de transaction.

g) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres, et il s'agit généralement de prêts assortis d'une échéance d'un jour ouvrable. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux « Autres revenus » à la date d'échéance de l'opération.

h) Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, tout autre équipement, les actifs incorporels et les projets en cours. Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût, moins l'amortissement cumulé, à l'exception des terrains, qui sont comptabilisés à leur coût, et des projets en cours, qui sont comptabilisés à leur coût mais dont l'amortissement n'est calculé qu'à partir du moment où les actifs sont utilisés.

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires sans substance physique. Les actifs incorporels de la Banque comprennent les logiciels et les composantes logicielles des coûts permanents des projets en cours. Les coûts directement liés à l'acquisition ou au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, générera des avantages économiques futurs pour la Banque sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels (note 7).

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans
Actifs incorporels	de 3 à 7 ans

Lorsqu'ils sont achevés, les projets en cours sont classés selon les catégories figurant ci-dessus.

i) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Aux fins de la comptabilisation, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont inscrites au Bilan selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

j) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Aux fins de la comptabilisation, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont inscrites au Bilan selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

k) Modifications comptables à venir

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 28 octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé une modification du champ d'application des normes comptables pour le secteur public qui fait obligation aux entreprises publiques de présenter leur information financière conformément aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En tant qu'entreprise publique, la Banque sera tenue d'appliquer les IFRS à partir de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 et de présenter ses chiffres comparatifs de 2010 conformément à ces normes, de façon à ensuite effectuer des rapprochements avec les chiffres déclarés antérieurement aux termes des PCGR.

La Banque continue d'évaluer l'incidence qu'auront les nouvelles normes sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la publication des éléments constatés aux états financiers.

À la lumière des travaux achevés à la date de clôture, la direction s'attend à ce que les avantages sociaux et les instruments financiers soient les éléments des états financiers de la Banque sur lesquels les différences relatives à l'évaluation aux termes des IFRS auront les incidences les plus importantes.

Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) poursuit actuellement plusieurs projets, dont certains auront une incidence sur les normes s'appliquant à la Banque. Cette dernière suit avec une attention particulière les projets relatifs aux instruments financiers, aux avantages sociaux et aux contrats de location qui pourraient se traduire par une révision des normes publiées avant 2011. Toute révision pourrait amener la direction à revoir son évaluation des effets transitoires.

3. Encaisse et dépôts en devises

Ce poste se compose de dépôts à vue très liquides auprès d'autres banques centrales ou d'institutions internationales et de dépôts à vue en dollars canadiens utilisés à des fins d'exploitation. Le solde comprend des dollars américains d'une valeur de 3,3 millions de dollars CAN (108,3 millions de dollars CAN en 2008).

4. Prêts et créances

Les prêts et créances englobent principalement les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements. En 2009, la Banque a continué d'assurer un apport exceptionnel en liquidités à plus d'un jour au système financier canadien par l'intermédiaire de ces deux types d'instruments. Ces transactions sont entièrement garanties, conformément aux exigences rendues publiques à l'égard des garanties admissibles et des marges. Les risques financiers associés à ces instruments sont présentés à la note 6.

a) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assortis d'une échéance d'un jour ouvrable sont acquis dans le cadre d'opérations de pension auprès de négociants principaux de titres du gouvernement du Canada afin de renforcer le taux cible du financement à un jour.

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assortis d'une échéance de plus d'un jour ouvrable sont acquis dans le cadre d'un processus d'adjudication afin d'assurer la liquidité permettant de soutenir le fonctionnement efficace des marchés financiers et de renforcer la déclaration conditionnelle de la Banque concernant la trajectoire future du taux cible du financement à un jour. La Banque annonce à l'avance les modalités régissant ces adjudications. Les soumissions sont présentées sur la base du taux de rendement, et les fonds sont alloués par ordre décroissant de taux de rendement.

Au 31 décembre, l'encours se composait de contrats dont l'échéance initiale s'échelonnait de 84 à 363 jours. (Au 31 décembre 2008, l'encours se composait de contrats dont l'échéance initiale s'échelonnait de 28 à 91 jours.)

b) Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements

Les « Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements » comprennent, en règle générale, des prêts consentis dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte.

En 2008, ces avances comprenaient des avances à plus d'un jour accordées dans le cadre de la facilité de prêt à plus d'un jour de la Banque, conformément à l'engagement de cette dernière visant à procurer des liquidités à plus d'un jour au système financier canadien. La facilité a pris fin en octobre 2009.

5. Placements

Les « Autres placements » comprennent 9 441 actions de la BRI que la Banque détient dans le but de participer aux activités de cette dernière et, de façon générale, à des projets internationaux. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le Conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI. Les actions de la BRI sont classées comme des titres disponibles à la vente mais sont évaluées au coût, car elles n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les risques financiers associés aux placements sont présentés à la note 6.

6. Instruments financiers et risques

Les instruments financiers de la Banque comprennent l'encaisse et les dépôts en devises, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements, les autres créances, les placements, les billets de banque en circulation, les dépôts et les autres éléments de passif (déduction faite des charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite).

Juste valeur des instruments financiers

a) Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et passifs financiers.

	2009)	2008	3
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse et dépôts en devises	20,4	20,4	119,5	119,5
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	25 374,8	25 377,5	35 326,9	35 334,9
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	-	-	1 902,3	1 902,3
Autres créances	2,2	2,2	4,5	4,5
Bons du Trésor du Canada	13 684,0	13 684,0	11 717,1	11 717,1
Obligations du gouvernement du Canada	31 986,2	34 128,0	29 267,7	33 197,2
Autres placements	38,0	307,1	38,0	295,8
	71 105,6	73 519,2	78 376,0	82 571,3
Passifs financiers				
Billets de banque en circulation	55 467,9	55 467,9	53 731,3	53 731,3
Dépôts	15 550,2	15 550,2	24 413,2	24 413,2
Autres passifs financiers	61,7	61,7	100,8	100,8
	71 079,8	71 079,8	78 245,3	78 245,3

b) Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les bons du Trésor du Canada sont évalués à leur juste valeur au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif.

c) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La juste valeur des titres achetés dans le cadre de conventions de revente est établie en fonction des rendements à l'échéance sur le marché d'instruments similaires à la date du *Bilan*.

La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada est déterminée au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif.

La juste valeur des actions de la BRI (« Autres placements ») est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque aux fonds propres de la BRI au 30 novembre 2009. La méthode utilisée aux fins du calcul de la juste valeur se fonde sur une décision de la Cour internationale de Justice à La Haye concernant l'acquisition d'actions auprès d'anciens actionnaires privés de la BRI.

Le coût après amortissement des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements, des autres créances, des dépôts et des autres passifs financiers (qui se composent des autres éléments de passif, à l'exception des charges à payer au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi décrites à la note 12) se rapproche de la juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments. La valeur nominale des billets de banque en circulation correspond à leur juste valeur.

Risque financier

Parce qu'elle détient des instruments financiers, la Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont l'institution les gère.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de son portefeuille de placements, des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements et de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments indiqués ci-dessus. Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont entièrement garantis. Les actifs remis en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs remis en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la Banque exige une garantie supérieure à la taille du prêt consenti.

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs remis en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. La qualité du crédit des actifs remis en garantie est assujettie à diverses restrictions fondées sur la nature de ces actifs, leur échéance et leur notation.

Au cours de l'exercice, la Banque a augmenté la durée de certaines conventions de revente dans le cadre desquelles elle a acheté des titres (note 4). Les titres visés par ces conventions de durée prolongée sont assujettis aux mêmes exigences à l'égard des garanties et des marges que tous les autres titres achetés dans le cadre de conventions de revente.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 64 % de la valeur comptable du total de son actif (52 % en 2008), est essentiellement exempt de risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada. Les avances octroyées par la Banque aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, qui représentent 36 % de la valeur comptable du total de son actif (45 % en 2008), sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada.

À la date du Bilan, la juste valeur des actifs remis en garantie des titres achetés dans le cadre de conventions de revente s'élève à 26 655,8 millions de dollars (37 753,5 millions en 2008), soit 105 % (107 % en 2008) du coût après amortissement de 25 374,8 millions de dollars (35 326,9 millions en 2008).

Les actifs remis en garantie sont concentrés dans les grandes catégories suivantes :

	2009		200	8
	\$	%	\$	%
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	15 517,3	58,3	20 727,6	54,9
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	8 621,4	32,3	8 031,8	21,3
Titres émis par une municipalité	239,6	0,9	153,6	0,4
Titres de sociétés	1 918,5	7,2	5 604,5	14,8
Papier commercial adossé à des actifs	359,0	1,3	3 236,0	8,6
Juste valeur totale des actifs remis en garantie	26 655,8	100,0	37 753,5	100,0

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les bons du Trésor et les obligations que détient la Banque servent de contrepartie à son passif associé aux billets de banque en circulation ne portant pas intérêts, et l'aident à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire. Ces actifs sont acquis dans des proportions se rapprochant globalement de la structure de l'encours de la dette intérieure du gouvernement du Canada, de façon à réduire le risque de taux d'intérêt du point de vue de ce dernier.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur découle principalement de son portefeuille de bons du Trésor. Les instruments susmentionnés sont de brève échéance. La juste valeur des bons du Trésor du Canada détenus par la Banque est exposée à des fluctuations causées par des variations des taux d'intérêt du marché, car ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur les bons du Trésor du Canada sont comptabilisés dans le « Cumul des autres éléments du résultat étendu » sous la rubrique « Capital » du *Bilan* jusqu'à ce que les titres arrivent à échéance ou soient vendus. Tous les autres actifs ou passifs financiers sont constatés au coût après amortissement ou à leur valeur nominale.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre 2009, d'une (augmentation)/diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor et les autres éléments du résultat étendu :

2009 2008 Bons du Trésor du Canada (11,4) / 10,3\$ (16,9) / 16,2\$

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt sous forme de fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers existants est limitée aux dépôts du gouvernement du Canada ainsi qu'à l'encaisse et aux dépôts en devises, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêts.

Le tableau suivant illustre l'effet, en 2009, d'une augmentation/(diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les intérêts débiteurs versés sur les dépôts du gouvernement du Canada :

Intérêts débiteurs
sur les dépôts du gouvernement du Canada

2009	2008
50,8 / (50,8) \$	15,7 / (15,7) \$

Pour l'ensemble des instruments financiers, sauf les billets de banque en circulation, les flux de trésorerie futurs de la Banque sont tributaires du taux d'intérêt du marché en vigueur au moment du renouvellement.

Le tableau suivant illustre le risque de taux d'intérêt associé aux flux de trésorerie futurs en tenant compte des dates d'échéance ou de refixation prévues des actifs et passifs financiers existants.

Au 31 décembre 2009

	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Total	Non sensible aux taux d'intérêt	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Encaisse et dépôts en devises	0,09	20,4	-	20,4	-	-	-	-
Prêts et créances								
Titres achetés dans le cadre								
de conventions de revente	0,27	3 141,8	-	3 141,8	-	-	-	-
	0,27	4 003,2	-	-	4 003,2	-	-	-
	0,38	18 229,8	-	-	-	18 229,8	-	-
		25 374,8						
Autres créances		2,2	2,2	-	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada	0,51	1 999,9	-	1 999,9	-	-	-	-
	0,41	4 548,8	-	-	4 548,8	-	-	-
_	0,48	7 135,3	-	-	-	7 135,3	-	-
	0,46	13 684,0						
Obligations du gouvernement								
du Canada ¹	9,77	26,1	-	-	26,1	-	-	-
	4,57	4 319,9	-	-	-	4 319,9	-	-
	4,02	14 746,1	-	-	-	-	14 746,1	-
-	4,85	12 894,1	-	-	-	-	-	12 894,1
	4,43	31 986,2						
Actions de la BRI		38,0	38,0	-	_	_	_	
		71 105,6	40,2	5 162,1	8 578,1	29 685,0	14 746,1	12 894,1
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation		55 467,9	55 467,9	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	0,34	11 847,6	-	11 847,6	-	-	-	-
Membres de l'ACP	0,25	2 999,6	-	2 999,6	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés		395,5	395,5	-	-	-	-	-
Autres	0,05	307,5	-	307,5	-	-	-	-
Autres passifs financiers		61,7	61,7	-	-	-	-	-
		71 079,8	55 925,1	15 154,7				
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt		25,8	(55 884,9)	(9 992,6)	8 578,1	29 685,0	14 746,1	12 894,1

 $^{1.\} La\ valeur\ comptable\ des\ obligations\ du\ gouvernement\ du\ Canada\ comprend\ les\ intérêts\ courus.$

	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Total	Non sensible aux taux d'intérêt	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Encaisse et dépôts en devises	0,00	119,5	-	119,5	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP	1,75	1 902,3	-	1 902,3	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre								
de conventions de revente	1,97	28 863,2	-	28 863,2	-	-	-	-
	2,30	6 463,7	- -	-	6 463,7	-	-	-
		35 326,9						
Autres créances		4,5	4,5	-	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada	2,94	50,0	-	50,0	-	-	-	-
	2,64	99,9	-	-	99,9	-	-	-
	2,23	11 567,2	- -	-	-	11 567,2	-	-
	2,24	11 717,1						
Obligations du gouvernement	11 50	17.0			17.0			
du Canada ¹	11,56	17,2	-	-	17,2	-	_	-
	4,76	3 811,2	-	-	-	3 811,2	-	-
	4,90	12 834,7	-	-	-	-	12 834,7	-
	5,08	12 604,6		-	-	-	-	12 604,6
	4,96	29 267,7						
Actions de la BRI		38,0	38,0	-			_	
		78 376,0	42,5	30 935,0	6 580,8	15 378,4	12 834,7	12 604,6
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation		53 731,3	53 731,3	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	0,95	23 604,0	-	23 604,0	-	-	-	-
Membres de l'ACP	1,25	25,9	-	25,9	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés		351,4	351,4	-	-	-	-	-
Autres	1,30	431,9	-	431,9	-	-	-	-
Autres passifs financiers		100,8	100,8	-	_	_	_	
		78 245,3	54 183,5	24 061,8	-	-	-	
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt		130,7	(54 141,0)	6 873,2	6 580,8	15 378,4	12 834,7	12 604,6

^{1.} La valeur comptable des obligations du gouvernement du Canada comprend les intérêts courus.

Les revenus de la Banque varieront au fil du temps sous l'effet de l'évolution future des taux d'intérêt; ces variations ne compromettront toutefois pas la capacité de l'institution de s'acquitter de ses obligations, puisque ses revenus dépassent de beaucoup ses charges.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Au 31 décembre 2009, la Banque ne détenait pas de somme importante en dollars américains (108,3 millions de dollars CAN en 2008). Étant donné que la position de change nette est peu élevée par rapport à l'actif total de la Banque, le risque de change n'est pas considéré comme important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Banque n'est pas exposée de façon importante à l'autre risque de prix.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Comme l'indique le tableau ci-après, les « Billets de banque en circulation » constituent l'élément le plus important du passif de la Banque. En contrepartie de cet élément non productif d'intérêts, sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides portant intérêts. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque, la Banque est en mesure de s'acquitter de ses obligations en vendant ses actifs.

À titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Le tableau suivant présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent au *Bilan*, car le tableau fait état de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Au 31 décembre 2009

	Total	Sans échéance fixe	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Encaisse et dépôts en devises	20,4	20,4	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances								
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	25 406,4	-	-	3 142,1	4 005,0	18 259,3	-	-
Autres créances	2,2	-	-	2,2	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada	13 700,0	-	-	2 000,0	4 550,0	7 150,0	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹	43 761,9	-	-	-	100,1	5 583,2	18 250,2	19 828,4
Actions de la BRI	38,0	38,0	-	-	-	-	-	-
	82 928,9	58,4	-	5 144,3	8 655,1	30 992,5	18 250,2	19 828,4
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation	55 467,9	55 467,9	-	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	11 847,6	11 847,6	-	-	-	-	-	-
Membres de l'ACP	2 999,6	-	2 999,6	-	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés	395,5	395,5	-	-	-	-	-	-
Autres	307,5	307,5	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	61,7	-	-	61,7	-	-	-	-
-	71 079,8	68 018,5	2 999,6	61,7	-	-	-	_
Écart de financement net	11 849,1	(67 960,1)	(2 999,6)	5 082,6	8 655,1	30 992,5	18 250,2	19 828,4

^{1.} Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

Lorsque les contreparties aux achats de titres dans le cadre de conventions de revente substituent des actifs remis en garantie après l'entrée en vigueur de la convention, certaines parties des valeurs comptables présentées peuvent arriver à échéance avant le moment indiqué dans le cas où le montant qui vient à échéance tôt dépend de la valeur des actifs remis en garantie faisant l'objet de la substitution. Lorsqu'il y a substitution, une nouvelle convention est habituellement rétablie selon les mêmes modalités. Les informations présentées dans le tableau ci-dessus sont préparées en fonction des conventions en vigueur.

	Total	Sans échéance fixe	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Encaisse et dépôts en devises	119,5	119,5	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP	1 902,3	-	0,7	1 901,6	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	35 367,3	-	-	28 884,9	6 482,4	-	-	-
Autres créances	4,5	-	-	4,5	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada	11 775,0	-	-	50,0	100,0	11 625,0	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹	41 556,0	-	-	-	182,2	5 014,1	16 493,4	19 866,3
Actions de la BRI	38,0	38,0	-	-	-	_	-	_
	90 762,6	157,5	0,7	30 841,0	6 764,6	16 639,1	16 493,4	19 866,3
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation	53 731,3	53 731,3	-	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	23 604,0	23 604,0	-	-	-	-	-	-
Membres de l'ACP	25,9	-	25,9	-	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés	351,3	351,3	-	-	-	-	-	-
Autres	431,9	431,9	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	100,8	-	-	100,8	-	-	-	_
-	78 245,2	78 118,5	25,9	100,8	-	-	-	
Écart de financement net	12 517,4	(77 961,0)	(25,2)	30 740,2	6 764,6	16 639,1	16 493,4	19 866,3

^{1.} Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

Dans les tableaux ci-dessus, les passifs sans échéance fixe comprennent les « Billets de banque en circulation » et les « Dépôts du gouvernement du Canada ». L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les « Dépôts du gouvernement du Canada » comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada. Ces dépôts comprennent également des fonds déposés auprès de la Banque pour appuyer l'octroi exceptionnel de liquidités au système financier canadien.

7. Immobilisations corporelles

		31 décembre 2009)		31 décembre 200	8
	Coût	Amortissement	Valeur	Coût	Amortissement	Valeur
		cumulé	comptable		cumulé	comptable
			nette			nette
Actifs corporels						
Terrains et bâtiments	195,1	112,4	82,7	193,9	106,8	87,1
Matériel informatique	26,1	16,1	10,0	21,4	12,7	8,7
Autre équipement	126,1	99,5	26,6	118,1	95,0	23,1
Actifs incorporels						
Logiciels	49,9	37,4	12,5	48,5	35,1	13,4
	397,2	265,4	131,8	381,9	249,6	132,3
Projets en cours						
Actifs corporels	7,5	-	7,5	3,5	-	3,5
Actifs incorporels	11,2	-	11,2	4,7	-	4,7
	18,7	-	18,7	8,2		8,2
	415,9	265,4	150,5	390,1	249,6	140,5

Les projets en cours consistent principalement en des investissements dans le projet d'Environnement informatique destiné à l'analyse économique (14,3 millions de dollars au 31 décembre 2009; 5,3 millions au 31 décembre 2008). Le projet de mise à niveau de l'équipement de traitement des billets de banque, en cours au 31 décembre 2008 (1,9 million de dollars au 31 décembre 2008), a été mené à terme pendant l'exercice.

En 2009, des logiciels de 1,4 million de dollars ont été acquis à l'extérieur. De plus, la Banque a généré en interne pour 4,7 millions de dollars d'actifs incorporels en cours et a acquis à l'extérieur pour 1,7 million de dollars d'actifs incorporels.

Au cours de l'exercice, un montant total de 15,7 millions de dollars a été comptabilisé au titre de la charge d'amortissement, dont 13,4 millions pour les actifs corporels et 2,3 millions pour les actifs incorporels.

En 2009, la Collection nationale de monnaies et les améliorations locatives, constatées antérieurement au poste « Autres éléments d'actif », ont été reclassées sous « Autre équipement », et il en résulte une hausse de 3,5 millions de dollars de la valeur comptable nette pour 2008.

La valeur comptable nette des actifs corporels et incorporels fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les avantages futurs pourraient ne plus être raisonnablement assurés, et est ajustée au besoin. Aucun semblable ajustement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. En 2008, les travaux de la Banque effectués en vue du projet de l'Association canadienne des paiements concernant la non-circulation et la présentation électronique des chèques ont été annulés avant d'être menés à terme, et les coûts cumulés à la date à laquelle il a été mis fin au projet, totalisant 2,4 millions de dollars, ont été radiés.

8. Autres éléments d'actif

Ce poste comprend l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui se chiffre à 83,2 millions de dollars (53,3 millions en 2008), et d'autres éléments liés aux fonctions administratives de la Banque.

9. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous.

5 dollars	
10 dollars	
20 dollars	
50 dollars	
100 dollars	
Autres billets de banque	

2009	2008
1 054,8	1 017,9
1 125,7	1 091,8
16 463,0	16 126,3
7 773,0	7 563,2
27 535,6	26 354,1
1 515,8	1 578,0
55 467,9	53 731,3

Le poste « Autres billets de banque » comprend les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal. Les billets de banque en circulation constituent des passifs ne portant pas intérêts et sont payables à vue.

10. Dépôts

Les éléments de passif compris dans cette catégorie sont constitués principalement de dépôts à vue en dollars canadiens de 15 550,2 millions de dollars CAN (24 315,9 millions de dollars CAN de dépôts à vue en dollars canadiens et 97,3 millions de dollars CAN de dépôts à vue en dollars américains en 2008). La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché.

11. Autres éléments de passif

Ce poste regroupe principalement les charges à payer au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, qui s'élèvent à 138,1 millions de dollars (125,2 millions en 2008); le versement au Receveur général du Canada comptabilisé d'avance, qui se chiffre à 23,6 millions de dollars (52,2 millions en 2008) et est inclus dans le versement total au Receveur général pour l'exercice présenté à l'État de l'évolution du capital; les comptes fournisseurs et les charges à payer, d'un montant de 37,9 millions de dollars (48,4 millions en 2008); et les passifs au titre de la paye, qui s'établissent à 0,2 million de dollars (0,3 million en 2008).

12. Régime d'avantages sociaux

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire. Le calcul de la pension est principalement fonction du nombre d'années de service et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension et s'applique en règle générale dès l'entrée en fonction. Les pensions sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les paiements commencent d'être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d'assurance vie pour les retraités, ainsi qu'un régime autogéré d'assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d'invalidité. Elle offre également un programme d'indemnités pour longs états de service aux employés embauchés avant le $1^{\rm er}$ janvier 2003.

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension agréé aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2009 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2010.

On trouvera dans les tableaux ci-après des renseignements sur les régimes d'avantages sociaux.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes

	Régimes de	e pension ¹	Autres	régimes
	2009	2008	2009	2008
Actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début				
de l'exercice	792,4	997,5	-	-
Cotisations de la Banque	51,3	7,2	-	-
Cotisations des employés	8,0	7,7	-	-
Versements et transferts de prestations	(35,3)	(34,6)	-	-
Rendement (perte) réel des actifs des régimes	118,4	(185,4)	-	
Total and the second of the se				
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice ²	934,8	792,4	_	_
ac reserved	221,0	,1		
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées				
au début de l'exercice	1 132,9	965,5	182,3	167,6
Coût des prestations au titre des services rendus				
au cours de l'exercice	35,0	29,9	8,1	7,3
Cotisations des employés	8,0	7,7	-	-
Frais d'intérêts	45,5	44,8	6,5	7,5
Versements et transferts de prestations	(35,3)	(34,6)	(6,7)	(6,6)
(Gain) perte actuarielle	(112,3)	119,6	(12,8)	6,5
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 073,8	1 132,9	177,4	182,3
		,-		,-
Situation des régimes				
Déficit de la juste valeur des actifs des régimes par				
rapport à l'obligation au titre des prestations	(, = = =)	(2.12.7)	(1 == ·)	(,,,,,,,)
constituées à la fin de l'exercice	(139,0)	(340,5)	(177,4)	(182,3)
Obligation (actif) transitoire nette non amortie	(25,9)	(38,8)	11,4	13,8
Coût non amorti des modifications	10,3	12,7	-	-
Perte actuarielle nette non amortie	237,8	419,9	27,9	43,3
Actif (passif) au titre des prestations constituées	83,2	53,3	(138,1)	(125,2)

^{1.} Dans le cas du Régime de pension complémentaire, l'obligation au titre des prestations constituées était plus élevée que l'actif du régime. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime s'établissaient à 67,3 millions de dollars (71,0 millions en 2008) et à 50,9 millions de dollars (40,3 millions en 2008), respectivement.

^{2.} Les actifs des régimes de pension se répartissaient comme suit : 56 % en actions, 26 % en obligations, 8 % en obligations du gouvernement du Canada à rendement réel, 1 % en autres placements à rendement réel, 4 % en biens immobiliers et 5 % en encaisse et placements à court terme (52 %, 28 %, 6 %, 4 %, 6 % et 4 %, respectivement, en 2008).

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du Bilan « Autres éléments d'actif ». Le passif au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du Bilan « Autres éléments de passif ».

Charge au titre des régimes

Charge au titre des regimes	Régimes de pension		Autres 1	régimes
	2009	2008	2009	2008
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des				
cotisations des employés	35,0	29,9	8,1	7,3
Frais d'intérêts	45,5	44,8	6,5	7,5
(Rendement) perte réelle des actifs des régimes	(118,4)	185,4	-	-
Perte actuarielle	(112,3)	119,6	(12,8)	6,5
Charge (revenu) au titre des régimes, avant ajustement visant à prendre en compte la nature				
à long terme du coût des avantages sociaux futurs	(150,2)	379,7	1,8	21,3
Ajustements Écart entre le rendement prévu et le rendement		45		
réel des actifs des régimes pour l'exercice Écart entre l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés pour l'exercice et le coût réel des modifications des régimes pour l'exercice	56,9 2,3	(244,9)	-	1,0
Écart entre l'amortissement de la perte actuarielle pour l'exercice et la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	125,2	(111,2)	15,3	(3,5)
Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire	(12,9)	(12,9)	2,5	2,5
		. , ,	,	,
Charge constatée au titre des régimes au cours de l'exercice	21,3	13,0	19,6	21,3

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,50 %	4,00 %	4,10 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Charge au titre des régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,25 %	3,50 %	4,20 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,50 %	6,50 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			7,00 %	7,60 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel			4,50 %	4,70 %
Année où le taux devrait se stabiliser			2029	2018

Sensibilité aux principales hypothèses en 2009

(En millions de dollars)

	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une augmentation/diminution de 0,25 % des taux hypothétiques		
Régimes de pension		
Variation du taux d'actualisation	(43,5) / 46,5	(6,3) / 6,7
Variation du taux de rendement à long terme des actifs des régimes	s.o. / s.o.	(2,4) / 2,4
Autres régimes Variation du taux d'actualisation	(6,5) / 7,0	(0,2) / 0,2
Incidence d'une augmentation/diminution de 1 % des taux hypothétiques		
Autres régimes		
Variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	29,8 / (20,7)	2,1 / (1,5)

Le total des paiements en espèces de la Banque au titre des avantages sociaux futurs pour 2009 se chiffrait à 58,0 millions de dollars (13,8 millions en 2008), soit 51,3 millions de dollars (7,2 millions en 2008) en cotisations de la Banque à ses régimes de pension et 6,7 millions de dollars (6,6 millions en 2008) en sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés.

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux impose à ces derniers certaines exigences en matière de solvabilité qui supposent la liquidation du régime à la date d'évaluation. L'évaluation actuarielle du Régime de pension agréé effectuée en date du 1^{er} janvier 2009 a fait état d'un déficit de solvabilité de 129 millions de dollars. La Banque cotise une somme suffisante pour éliminer ce déficit de solvabilité sur cinq ans. Sur les cotisations de l'employeur versées au cours de l'exercice, environ 25,9 millions de dollars visent à réduire le déficit de solvabilité. Il est prévu que les cotisations de l'employeur nécessaires en 2010 s'élèveront à 28,2 millions de dollars. Le montant des cotisations versées au cours des exercices futurs dépendra du rendement des actifs du Régime, ainsi que du taux d'actualisation qui servira à évaluer les obligations en matière de solvabilité.

13. Capital

L'objectif de la Banque concernant la gestion de son capital consiste à respecter les exigences extérieures en la matière prévues dans la *Loi sur la Banque du Canada* et décrites ci-dessous. Le capital se compose du capital-actions, d'une réserve légale, d'une réserve spéciale, des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu. À la date du *Bilan*, la Banque ne contrevenait à aucune exigence extérieure relative à son capital. L'objectif de la Banque en ce qui a trait à la gestion de son capital n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent.

Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. L'analyse de la valeur à risque est effectuée au moyen de données historiques afin d'estimer l'étendue maximale possible des pertes de réévaluation non réalisées du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. Les simulations fondées sur des scénarios permettent d'évaluer l'incidence d'une hausse rapide des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions y a été imputée en septembre 2007.

Bénéfices non répartis

La Banque ne peut détenir de bénéfices non répartis. Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté et est versé au Receveur général du Canada, conformément aux exigences de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

Cumul des autres éléments du résultat étendu

On inscrit et suit dans le cumul des autres éléments du résultat étendu les gains et les pertes de réévaluation non réalisés des placements de la Banque disponibles à la vente, à l'exception des actions de la BRI, qui sont comptabilisées au coût.

14. Charges par catégorie de dépenses

	2009	2008
Frais de personnel	175,2	161,0
Billets de banque — Recherche, production et traitement	56,6	71,8
Entretien des immeubles	26,2	29,3
Amortissement	15,7	15,5
Autres charges d'exploitation	103,6	109,3
	377,3	386,9
Charges recouvrées	(11,3)	(11,0)
	366,0	375,9

15. Engagements, éventualités et garanties

a) Exploitation

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2009, des sommes fixes totalisant 135,9 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque loue des locaux pour ses bureaux de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Au 31 décembre 2009, les paiements minimaux futurs exigibles au titre de la location, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles s'élevaient à 7,1 millions de dollars. Les baux prendront fin à différentes dates entre octobre 2010 et septembre 2018.

Paiements minimaux annuels au titre des engagements à long terme

	Services impartis	Location de bureaux	Total
2010	12,1	1,6	13,7
2011	12,1	1,1	13,2
2012	12,1	1,1	13,2
2013	12,1	0,8	12,9
2014	12,1	0,7	12,8
Par la suite	75,4	1,8	77,2
	135,9	7,1	143,0

b) Contrats de devises

La Banque est partie aux accords de swap de devises suivants :

	Maximum disponible
Contrats libellés en dollars américains	
Banque fédérale de réserve de New York	30 000,0
Banque fédérale de réserve de New York	2 000,0
	32 000,0
Contrats libellés en dollars canadiens	
Banque du Mexique	1 000,0

Le contrat de 30 milliards de dollars É.-U. conclu avec la Banque fédérale de réserve de New York expire le 1^{er} février 2010. Les autres accords sont d'une durée indéfinie et peuvent être renouvelés annuellement.

La Banque a également conclu un accord de swap de devises permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

La Banque n'a utilisé aucun de ces mécanismes de swap en 2009 ni en 2008 et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats de devises au 31 décembre 2009.

c) Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 58,1 millions de dollars au 31 décembre 2009, selon le taux de change en vigueur à cette date.

d) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, qui appartient à l'Association canadienne des paiements et qui est exploité par elle. Toute institution de dépôt membre de l'Association canadienne des paiements peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque, de disposer de facilités qui lui permettent de donner des actifs en garantie aux fins du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les titres donnés en nantissement seraient vraisemblablement insuffisants pour garantir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en nantissement pour garantir les prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

e) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

16. Opérations entre apparentés

La Banque est apparentée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour atteindre ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Toutes les opérations avec ces entités apparentées sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la valeur de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les informations sur les opérations entre apparentés conclues avec le gouvernement du Canada sont publiées dans les états financiers ou dans les notes complémentaires pertinentes.

Chiffres comparatifs **17.**

Les chiffres comparatifs ont été réagencés au besoin afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Cadres supérieurs

Conseil de direction

Mark Carney, gouverneur, W. Paul Jenkins, premier sous-gouverneur*

Sous-gouverneurs

Pierre Duguay, Timothy Lane, David J. Longworth, John D. Murray

W. John Jussup, avocat général et secrétaire général*

Conseillers

Janet Cosier*1, Agathe Côté, Allan Crawford, David Wolf, Jean Boivin2, Sheila Niven*, Jack Selody

Analyses de l'économie canadienne

Paul Fenton, *chef*Don Coletti, *sous-chef*Robert Amano, *directeur de recherches*Césaire Meh, *directeur de recherches*Stephen Murchison, *directeur de recherches*

Analyses de l'économie internationale

Lawrence L. Schembri, *chef*Sharon Kozicki, *sous-chef*Robert Lafrance, *directeur de recherches*Eric Santor, *directeur de recherches*

Marchés financiers

Donna Howard, *chef*Carolyn Wilkins, *sous-chef*Mark Caplan, *représentant principal et directeur*Miville Tremblay, *représentant principal et directeur*Scott Hendry, *directeur de recherches*Grahame Johnson, *directeur*

Stabilité financière

Mark Zelmer, chef Toni Gravelle, sous-chef Carol Ann Northcott, directrice Graydon Paulin, directeur

Bureau des données et des statistiques

Dinah Maclean, directrice

Gestion financière et Opérations bancaires

George Pickering, *chef* Ron Morrow, *sous-chef*³ Louise Hyland, *directrice*

Monnaie

Gerry T. Gaetz, chef Lorna Thomas, sous-chef Nicole Poirier, directrice Charles Spencer, directeur Richard Wall, directeur

Vérification

Carmen Prévost Vierula, vérificatrice interne en chef

Communications

Brigid Janssen, chef* Jill Vardy, sous-chef

Services généraux

Colleen Leighton, chef*
Janice Gabie, sous-chef
Frances Boire-Carrière, directrice
John Reinburg, directeur
Susan Chibuk, directrice de projet
Dale M. Fleck, directeur de programme

Services à la Haute Direction et Services juridiques

W. John Jussup, avocat général et secrétaire général* Marie Bordeleau, secrétaire générale adjointe Robert Turnbull, avocat général adjoint

Services financiers

Sheila Vokey, *chef et comptable en chef** Rudy Wytenburg, *sous-chef*

Services des technologies de l'information

Carole Briard, chef*
Daniel Lamoureux, directeur
Pierre Gagnon, directeur
Jan Pilbauer, directrice
Janne Shaw, directrice

- * Membre du Comité de gestion interne
- Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements
- 2. Conseiller spécial invité
- 3. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Nota : Postes occupés au 26 février 2010

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis, 5º étage Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1V4 David Amirault, représentant principal (Analyse économique) Monique LeBlanc, représentante principale (Monnaie)

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030 Montréal (Québec) H3A 3M8 Poste vacant, représentant principal (Analyse économique) Phuong Anh Ho Huu, représentante principale (Monnaie)

Ontario

150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Brigid Brady, chef adjointe, Analyse
régionale, département des Analyses
de l'économie canadienne
Jane Voll, représentante principale
(Analyse économique)
Manuel Parreira, représentant principal
(Monnaie)

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404–6th Avenue SW, bureau 200 Calgary (Alberta) T2P 0R9 Alexander Fritsche, représentant principal (Analyse économique) Ted Mieszkalski, représentant principal (Monnaie)

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710 Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1S4

Farid Novin, représentant principal (Analyse économique)

Lori Rennison, représentante principale (Analyse économique)

Trevor Frers, représentant principal (Monnaie)

Bureau de New York

Consulat général du Canada 1251 Avenue of the Americas New York, NY 10020-1175 États-Unis Scott Kinnear, consul et représentant principal de la Banque du Canada

Nota: Postes occupés au 26 février 2010

Pour de plus amples renseignements sur la Banque du Canada

Publications

Rapport sur la politique monétaire

Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en janvier, en avril, en juillet et en octobre. Publication gratuite.

Enquête sur les perspectives des entreprises

Publication trimestrielle gratuite

Enquête auprès des responsables du crédit

Publication trimestrielle accessible dans le site Web de la Banque

Revue du système financier

Publication semestrielle qui rassemble les recherches, les analyses et les opinions de la Banque sur diverses questions concernant le système financier. Publication gratuite.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires de nature économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières se rapportant au Canada publié tous les mois dans le site Web de la Banque

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire publié toutes les semaines dans le site Web de la Banque

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications 234, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone: 613 782-8248

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 782-8248

Télécopieur : 613 782-8874

Adresse électronique: publications@banqueducanada.ca

Internet

http://www.banqueducanada.ca

Accès rapide aux communiqués et aux discours du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour

Information publique

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service

d'information publique : Téléphone : 1 800 303-1282 Télécopieur : 613 782-7713

Adresse électronique : info@banqueducanada.ca

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398 Télécopieur : 613 782-7802

Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca